



Évaluation du Programme de prêts pour les études à temps partiel

RAPPORT D'ÉVALUATION

Septembre 2025

Coordination et rédaction

Direction adjointe de l'évaluation de programmes et du bureau de projet
Direction des politiques, de la veille et de l'amélioration continue
Direction générale de la planification et de la performance

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-555-02536-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

25-104-06_w4

Table des matières

Sommaire	v
Introduction	1
1 Présentation du programme	2
1.1 Raison d’être et contexte du programme	2
1.2 Objectifs de l’intervention.....	3
1.3 Nature de l’intervention.....	4
1.4 Intrants	7
1.5 Activités de production et de coordination	7
1.6 Extrants	8
1.7 Effets attendus.....	8
1.8 Modèle logique.....	9
2 Stratégie d’évaluation.....	10
2.1 Questions d’évaluation.....	10
2.2 Comité d’évaluation	10
2.3 Méthodologie.....	11
2.3.1 Sondage électronique	11
2.3.2 Groupe de discussion	11
2.3.3 Données administratives et revue documentaire.....	12
2.4 Analyse de données	12
2.5 Portée et limites de l’évaluation	12
3 Présentation des résultats.....	13
3.1 Portrait des bénéficiaires du programme qui ont répondu au sondage	13
3.2 Pertinence de l’intervention et de la nature de l’intervention.....	21
3.2.1 Pertinence de l’intervention	21
3.2.2 Pertinence de la nature de l’intervention	25
3.3 Efficacité de l’intervention et efficacité opérationnelle	29
3.3.1 Efficacité de l’intervention	29
3.3.2 Efficacité opérationnelle	33
4 Conclusion	36

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition de l'effectif des bénéficiaires du PPETP de l'année scolaire 2021-2022 par groupe d'âge.....	14
Tableau 2 : Distribution de l'ensemble des bénéficiaires du PPETP selon qu'elles et ils ont des enfants à charge ou non	15
Tableau 3 : Lieu de résidence de l'ensemble des bénéficiaires du PPETP pour l'année scolaire 2021-2022.....	16
Tableau 4 : Nombre d'heures travaillées hebdomadairement par les répondantes et répondants bénéficiaires du PPETP	18
Tableau 5 : Évolution de la clientèle et du montant des prêts versés (selon l'année d'attribution) depuis 2009-2010.....	34

Liste des figures

Figure 1 :	Genre des répondantes et des répondants et type d'établissement fréquenté.....	13
Figure 2 :	Répartition des répondantes et des répondants par groupe d'âge	14
Figure 3 :	Répartition des répondantes et des répondants selon qu'ils déclarent ou non des enfants à charge	15
Figure 4 :	Lieu de résidence des répondantes et des répondants	16
Figure 5 :	Résidence des répondantes et des répondants au domicile parental et statut de cohabitation en dehors de celui-ci	17
Figure 6 :	Répartition des répondantes et des répondants selon qu'ils effectuent un retour aux études ou non	17
Figure 7 :	Statut de travail des répondantes et des répondants durant leurs études.....	18
Figure 8 :	Rémunération annuelle des répondantes et des répondants bénéficiaires du PPETP.....	19
Figure 9 :	Lien entre le domaine d'études et l'emploi qu'occupent les répondantes et répondants bénéficiaires du PPETP	19
Figure 10 :	Répartition des répondantes et des répondants bénéficiaires du PPETP qui travaillent durant leurs études selon qu'ils reçoivent ou non un soutien financier de la part de leur employeur.....	20
Figure 11 :	Motifs pour lesquels les répondantes et répondants bénéficiaires du PPETP ne travaillent pas durant leurs études.....	20
Figure 12 :	Motifs du choix d'étudier à temps partiel	22
Figure 13 :	Demande d'aide financière effectuée dans le cadre d'un autre programme gouvernemental	23
Figure 14 :	Interruption des études à temps partiel.....	23
Figure 15 :	Raisons de l'interruption des études à temps partie.....	24
Figure 16 :	Perceptions des répondantes et des répondants sur le seuil de revenu maximal établi pour déterminer l'admissibilité	25
Figure 17 :	Perceptions des répondantes et des répondants sur la limite d'endettement de 8 000 \$.26	
Figure 18 :	Perceptions des répondantes et des répondants sur la couverture des dépenses liées aux études avec le prêt	26
Figure 19 :	Perceptions des répondantes et des répondants sur le retour aux études grâce au prêt	27
Figure 20 :	Perceptions des répondantes et des répondants sur la réduction de la précarité financière lors des études grâce au prêt.....	27
Figure 21 :	Perceptions des répondantes et des répondants sur la place du prêt pour assurer la persévérance et la réussite scolaire.....	28

Figure 22 :	Perceptions des répondantes et répondants sur la possibilité d'investir le temps nécessaire à la poursuite des études grâce au prêt.....	28
Figure 23 :	Perceptions des répondantes et répondants sur la suffisance de la prime couvrant les frais de déplacement pour des études dans une région éloignée	29
Figure 24 :	Perceptions des répondantes et des répondants sur le fait que leurs études à temps partiel n'auraient pas été possibles sans le PPETP	30
Figure 25 :	Perceptions des répondantes et des répondants sur le fait que l'existence du PPETP est l'une des raisons qui ont motivé leurs études actuelles.....	30
Figure 26 :	Perceptions des répondantes et des répondants sur le fait qu'ils ont entrepris des études à temps partiel parce qu'ils n'auraient pas été en mesure de subvenir à leurs besoins de base s'ils avaient décidé d'étudier à temps plein	31
Figure 27 :	Perceptions des répondantes et des répondants sur le fait que le PPETP répond à leurs besoins en matière d'accessibilité aux études et de persévérance scolaire.....	32
Figure 28 :	Perceptions des répondantes et des répondants sur l'effet que peut avoir un emploi occupé durant les études sur le dossier scolaire	32
Figure 29 :	Évolution de l'effectif des bénéficiaires du PPETP et du montant des prêts versés de 2009-2010 à 2022-2023.....	34
Figure 30 :	Perceptions des répondantes et des répondants à l'égard de l'encadrement et de l'accompagnement offerts par le bureau d'aide financière de leur établissement d'enseignement	35

Sommaire

La Direction adjointe de l'évaluation de programmes et du bureau de projet du ministère de l'Enseignement supérieur a reçu le mandat d'évaluer le Programme de prêts pour les études à temps partiel (PPETP).

Cette évaluation, inscrite dans le Plan triennal d'évaluation 2022-2025, visait à répondre à sept questions portant sur quatre enjeux, soit la pertinence de l'intervention, la pertinence de la nature de l'intervention, l'efficacité de l'intervention ainsi que l'efficacité opérationnelle. La portée opérationnelle de l'évaluation couvre une période de 14 ans allant de 2009-2010 à 2022-2023, tandis que la portée du sondage qui a servi à la collecte de données est de 16 mois, de la session d'automne 2021 à la session d'automne 2022.

La démarche méthodologique a combiné une approche quantitative et une approche qualitative. Ainsi, trois sources de collecte de données ont été utilisées : un sondage en ligne, un groupe de discussion de même que des données administratives et une revue documentaire. Les résultats de l'évaluation ont été obtenus à la suite du traitement et de l'analyse de toutes les informations recueillies.

Les principaux constats qui découlent de l'évaluation sont les suivants :

- La majorité des répondantes et des répondants bénéficiaires du PPETP suivent une formation universitaire. Ils sont généralement âgés de moins de 45 ans et il s'agit surtout de femmes. Ils vivent pour la plupart à Montréal, en Montérégie et dans la région de la Capitale-Nationale. De plus, le PPETP est sollicité majoritairement par des personnes qui font un retour aux études.
- Les besoins et le contexte qui ont conduit le gouvernement du Québec à mettre en place le PPETP demeurent d'actualité. Il n'existe pratiquement pas d'autre offre gouvernementale pour les étudiantes et étudiants inscrits à temps partiel.
- Bien que le PPETP soit toujours pertinent, certaines caractéristiques de l'intervention méritent d'être réajustées, notamment le montant des prêts versés, le seuil de revenu maximal établi pour déterminer l'admissibilité, la limite d'endettement et la prime accordée pour les études effectuées dans une région éloignée.
- Enfin, les objectifs du PPETP ont été atteints. L'intervention permet d'assurer un meilleur accès à l'éducation et de réduire la précarité financière des étudiantes et des étudiants inscrits à un programme à temps partiel.

Introduction

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a le mandat d'assurer l'accessibilité à une éducation supérieure de qualité pour toutes et tous, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois.

Au cours des années, le gouvernement du Québec, par l'entremise du MES, a mis en place divers programmes d'aide financière offerts aux étudiantes et aux étudiants. Le Programme de prêts et bourses fournit chaque année une aide financière à des milliers d'étudiantes et d'étudiants qui sont inscrits à temps plein ou qui sont à temps partiel, mais réputés à temps plein. Cependant, pour diverses raisons, certaines étudiantes et certains étudiants décident d'entreprendre des études à temps partiel. Compte tenu de l'importance que le gouvernement accorde à l'éducation et à la réussite scolaire, il a créé, en 2002, un programme qui consiste à accorder des prêts aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel.

À la demande de la Direction des programmes, des bourses et du soutien financier, la Direction adjointe de l'évaluation de programmes et du bureau de projet a réalisé une évaluation de l'efficacité et de la pertinence du Programme de prêts pour les études à temps partiel (PPETP). Cette évaluation devrait permettre un meilleur soutien à la prise de décision sur ce programme par les autorités des ministères et des organismes concernés ainsi que le Conseil du trésor¹.

Le présent rapport, qui découle de cette évaluation, comporte trois sections. La première section décrit en détail le programme, c'est-à-dire sa raison d'être, son contexte, les objectifs et la nature de l'intervention, les intrants, les activités, les extrants et les effets attendus. À la fin de cette section, un modèle logique reprend les points essentiels du programme. La deuxième section est consacrée à la description de la stratégie d'évaluation qui a été retenue. Elle présente les questions d'évaluation, la démarche méthodologique, soit les méthodes de collecte et d'analyse de données employées pour conduire cette étude, de même que la portée et les limites relatives à l'évaluation. La troisième section traite des principaux résultats qui ressortent de l'analyse des données collectées en lien avec chacune des questions d'évaluation.

¹ Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes.

1 Présentation du programme

1.1 Raison d'être et contexte du programme

L'accessibilité aux études est un enjeu de société important qui contribue à permettre l'épanouissement de chacune et de chacun. Malgré plusieurs programmes d'aide mis en place au cours des années par le gouvernement du Québec pour donner la chance à toutes et à tous d'entreprendre des études supérieures, plusieurs personnes ne disposent pas des ressources financières ou du temps nécessaires pour poursuivre aisément leur formation.

La majorité des étudiantes et des étudiants qui reçoivent une aide financière bénéficient du Programme de prêts et bourses pour études à temps plein. Cependant, pour diverses raisons propres à chacune et à chacun, ils ne peuvent ou ne désirent pas tous entreprendre des études à temps plein. Par exemple, certaines personnes souhaitent travailler à temps plein et étudier à temps partiel. Dans ce cas, le gouvernement offre une aide financière sous forme de prêts remboursables pour permettre à ces personnes d'assumer leurs frais de scolarité, de matériel scolaire et de garderie, s'il y a lieu, afin qu'elles poursuivent leurs études ou effectuent un retour sur les bancs d'école.

Créé en 2002, le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à toutes les étudiantes et à tous les étudiants qui possèdent la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou encore le statut de réfugié ou de personne protégée en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* d'effectuer une demande d'aide financière s'ils remplissent les critères définis par le MES. Ce dernier publie un document qui permet à celles et à ceux qui croient avoir droit à cette aide de vérifier leur admissibilité. L'étudiante ou l'étudiant a le devoir de contribuer à ses propres études.

Contrairement au Programme de prêts et bourses, prévu pour les études à temps plein, le PPETP n'offre aucune bourse, mais uniquement des prêts. De plus, les frais de subsistance ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les personnes qui ne peuvent étudier à temps plein, mais qui répondent à certains critères précis peuvent bénéficier du Programme de prêts et bourses.

Ainsi, contrairement à d'autres provinces, le gouvernement du Québec a décidé de ne pas offrir de bourses spécifiquement aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel. En effet, il a choisi d'intégrer une partie de la clientèle à temps partiel au Programme de prêts et bourses. Les étudiantes et étudiants faisant face à des contraintes (ex. : enfant à charge, situation de handicap) qui les empêchent de suivre un parcours à temps plein peuvent avoir accès au Programme de prêts et bourses comme l'ensemble des personnes qui étudient à temps plein. Cette mesure permet de cibler celles et ceux pour qui les études à temps partiel ne sont pas un choix et qui présentent les plus grands besoins afin de leur offrir un montant d'aide financière sous forme de bourses substantielles.

Rappelons que toute comparaison avec d'autres régimes d'aide financière aux études doit prendre en compte plusieurs éléments, notamment la hauteur des droits de scolarité (qui sont beaucoup plus élevés à l'extérieur du Québec pour le collégial et l'université). Les frais scolaires maintenus bas au Québec représentent, en quelque sorte, une aide financière universelle pour les étudiantes et étudiants à temps partiel.

Selon des données recueillies en 2013 par le MES en ce qui concerne les étudiantes et étudiants universitaires, la moyenne d'âge des bénéficiaires du programme est de 35 ans et la majorité sont des femmes (61,5 %). L'enquête du MES révèle également que 60,0 % des bénéficiaires vivent en couple et que 84,2 % sont sur le marché du travail².

La raison d'être du programme consiste à donner une chance à toutes et à tous d'avoir accès à l'éducation et, ainsi, de s'accomplir. Lorsque les individus connaissent du succès, c'est l'ensemble de la communauté qui gagne et s'enrichit.

Le PPETP s'applique à la formation professionnelle, collégiale et universitaire. Cependant, les personnes qui déposent une demande dans le cadre de ce programme ne disposent pas toutes des mêmes outils ou des mêmes ressources humaines et financières. Leur revenu est donc pris en compte et un calcul est effectué pour déterminer le montant auquel elles ont droit.

1.2 Objectifs de l'intervention

Les objectifs poursuivis par l'intervention sont de deux sortes.

Objectif global

- Assurer un meilleur accès à l'éducation pour les personnes qui désirent entreprendre des études à temps partiel.

Objectif spécifique

- Réduire la précarité financière des étudiantes et des étudiants inscrits à un programme à temps partiel.

² Sondage sur les étudiantes et étudiants universitaires à temps partiel (2013).

1.3 Nature de l'intervention

Mécanisme d'intervention

L'intervention consiste à permettre aux étudiantes et aux étudiants d'obtenir un prêt remboursable pour chaque trimestre d'études. Les établissements financiers s'occupent de verser le montant accordé dans le compte bancaire des bénéficiaires, tandis que le gouvernement assume les intérêts sur le prêt aussi longtemps que l'étudiante ou l'étudiant est inscrit à temps partiel à un programme reconnu.

Les prêts accordés servent à couvrir les frais suivants :

- Les frais de scolarité;
- Les frais liés au matériel scolaire;
- Les frais de garde d'enfants, s'il y a lieu;
- Les frais de déplacement pour les étudiantes et étudiants vivant dans certaines régions ou municipalités régionales de comté (MRC).

Les montants accordés sont déterminés selon certains critères précis :

- Le revenu de l'étudiante ou de l'étudiant;
- Le revenu de ses parents (le cas échéant);
- Le statut matrimonial de l'étudiante ou de l'étudiant;
- Le nombre d'enfants à la charge de l'étudiante ou de l'étudiant;
- Le nombre d'enfants de l'étudiante ou de l'étudiant qui sont à la garderie et/ou qui souffrent d'une déficience fonctionnelle majeure;
- Le nombre d'heures de cours ou de crédits (unités) de l'étudiante ou de l'étudiant;
- L'obligation d'habiter dans une ville, une région ou une MRC désignée par le Ministère :
 - La région du Bas-Saint-Laurent;
 - La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
 - La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
 - La région de la Côte-Nord;
 - La région du Nord-du-Québec;
 - La région de l'Abitibi-Témiscamingue;
 - La MRC de Pontiac;

- La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- La MRC d'Antoine-Labelle;
- La ville de La Tuque.

Des montants fixes sont attribués par session selon le nombre d'heures de cours ou de crédits, mais également selon le type de formation, les frais de garde à payer et le nombre d'enfants de 12 à 17 ans souffrant d'une déficience fonctionnelle majeure :

- L'université :
 - 139,95 \$ par crédit chaque session;
- Le collégial public :
 - 3,59 \$ par heure de cours chaque session;
- Le collégial privé :
 - 11,99 \$ par heure de cours chaque session;
- La formation professionnelle :
 - 2,40 \$ par heure de cours chaque session;
- Une somme de 620 \$ par session accordée pour chaque enfant de 0 à 11 ans;
- Une somme de 620 \$ par trimestre accordée pour chaque enfant de 12 à 17 ans souffrant d'une déficience fonctionnelle majeure;
- Une somme de 437 \$ accordée par période d'études pour les personnes étudiant dans une ville, une région ou une MRC mentionnée précédemment (prime accordée pour les études effectuées dans une ville, une région ou une MRC éloignée afin de couvrir les frais de déplacement).

Bénéficiaires et parties prenantes

Les bénéficiaires du programme sont les étudiantes et étudiants qui font le choix d'entreprendre des études à temps partiel. Le programme permet à celles et à ceux qui ne sont pas admissibles au Programme de prêts et bourses de bénéficier d'une aide financière sous forme de prêt remboursable. Les étudiantes et étudiants doivent être inscrits à un programme de formation professionnelle, collégiale ou universitaire.

Il est important de mentionner que la majorité des personnes qui étudient à temps plein peuvent faire une demande dans le cadre du Programme de prêts et bourses. De l'information détaillée sur les personnes étudiant à temps partiel et pouvant bénéficier du Programme de prêts et bourses se trouve sur le site de l'Aide financière aux études³.

³ afe.gouv.qc.ca/toutes-les-publications/detail/demande-de-prets-prets-pour-les-etudes-a-temps-partiel-guide/

Les établissements d'enseignement sont partie prenante du programme, car ils confirment l'inscription des étudiantes et des étudiants, et offrent à ces derniers des services d'accompagnement par l'entremise d'un bureau d'aide financière aux études.

Les établissements financiers sont également parties prenantes, car ils signent des ententes avec le gouvernement du Québec et s'occupent de verser les prêts dans les comptes bancaires des étudiantes et des étudiants.

Pour être admissible au PPETP, l'étudiante ou l'étudiant doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou le statut de personne réfugiée ou protégée;
- Être considérée ou considéré comme une résidente ou un résident du Québec⁴;
- Être aux études à temps partiel et ne pas être une personne réputée aux études à temps plein;
- Être inscrite ou inscrit à un établissement d'enseignement et à un programme d'études reconnus pour l'attribution d'une aide financière;
- Respecter la période d'admissibilité, c'est-à-dire 14 périodes d'études;
- Respecter la limite d'endettement, qui est fixée à 8 000 \$;
- Respecter le seuil d'admissibilité, déterminé selon les revenus de l'étudiante ou de l'étudiant ainsi que ceux de la personne qui contribuent à ses études.

Le seuil de revenu maximal permettant de déterminer l'admissibilité d'une personne seule est de 43 575 \$, tandis que le seuil établi pour une personne avec conjoint ou conjointe ou encore qui bénéficie du soutien de ses parents est de 75 000 \$.

Le seuil d'admissibilité est augmenté de 3 241 \$ pour chaque enfant à charge. Une somme de 2 427 \$ est ajoutée à ce montant si le parent est chef de famille monoparentale. Les enfants doivent être âgés de moins de 18 ans. Si les enfants ont 18 ans et plus, elles et ils doivent être aux études à temps plein, eux-mêmes sans enfants et célibataires.

De plus, les étudiantes et étudiants doivent respecter un nombre d'heures de cours ou de crédits par trimestre pour bénéficier d'une aide financière :

- Formation professionnelle : de 76 à 179 heures d'enseignement;
- Collégial : de 76 à 179 heures d'enseignement;
- Université : de 6 à 11 crédits.

⁴ Pour en savoir davantage sur les résidentes et résidents du Québec, on peut consulter la page Web suivante : quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/prets-bourses-temps-plein/conditions-admissibilite/resident-quebec.

1.4 Intrants

Ressources financières

Les coûts du PPETP sont d'environ 175 000 \$ pour chaque année d'attribution débutant au mois de septembre. Aucune enveloppe budgétaire précise n'est prévue pour le programme.

Il est important de mentionner qu'un montant annuel de 175 000 \$ est versé par le gouvernement du Québec aux établissements financiers pour leur permettre d'assumer les frais d'intérêts sur les prêts contractés par les étudiantes et étudiants.

L'aide versée en millions de dollars représente le montant total versé aux étudiantes et aux étudiants sous forme de prêts.

Ressources humaines

Les ressources humaines impliquées dans la gestion du PPETP se répartissent comme suit :

- Le Service de l'expérience client, amélioration et formation : 0,20 équivalent temps complet (ETC);
- Le Service du pilotage : 0,75 ETC;
- Le Service des relations avec la clientèle : 0,30 ETC.

1.5 Activités de production et de coordination

Les activités de production réalisées dans le cadre du programme se regroupent en deux catégories selon les acteurs concernés.

Ministère

En tant que partie prenante du programme, le ministère de l'Enseignement supérieur est responsable des activités de production suivantes :

- La publication d'un guide d'admissibilité;
- Le traitement des demandes de prêt reçues;
- La publication des avis de décision sur le site Web de l'Aide financière aux études;
- Le versement des prêts aux étudiantes et aux étudiants;
- La production et la livraison des certificats de garantie;
- La conclusion d'ententes avec les établissements financiers;
- Le soutien financier aux étudiantes et aux étudiants qui décident d'entreprendre des études à temps partiel;
- Le paiement des intérêts sur les prêts accordés tant que les étudiantes et étudiants sont aux études.

Bénéficiaires

Du côté des bénéficiaires, les activités recensées sont les suivantes :

- Remplir et envoyer les formulaires de demande de prêt;
- Effectuer des changements dans le dossier d'aide financière aux études lorsque la situation scolaire de l'étudiante ou de l'étudiant change;
- Renouveler les demandes de prêt.

1.6 Extrants

À l'image des activités de production, les extrants du PPETP se déclinent selon qu'il s'agit des parties prenantes ou des bénéficiaires.

Ministère

Pour le Ministère, les extrants sont :

- Les dossiers traités;
- Les ententes avec les établissements financiers;
- Les certificats de garantie délivrés;
- Le nombre de prêts accordés;
- Le montant des prêts accordés.

Bénéficiaires

Il n'existe pas d'extrants pour les étudiantes et étudiants, car ils bénéficient d'un prêt.

1.7 Effets attendus

Les effets attendus du programme sont de deux catégories.

Effet à court terme

- Une diminution de la précarité financière des étudiantes et des étudiants à temps partiel.

Effet à moyen et à long terme

- Un meilleur accès à l'éducation pour les étudiantes et étudiants souhaitant poursuivre des études à temps partiel.

1.8 Modèle logique

MODÈLE LOGIQUE : PPETP		
Raison d'être et contexte	Contexte - Créé en 2002 - En complémentarité avec le Programme de prêts et bourses (prévu pour les études à temps plein) - Moyenne de 35 ans pour les bénéficiaires d'un prêt, qui sont majoritairement des femmes et dont plus de 80 % sont sur le marché du travail	Raison d'être Permettre l'accès à l'enseignement supérieur pour toutes les personnes qui le désirent
Objectifs	Objectif global Assurer un meilleur accès à l'éducation pour toutes les personnes qui souhaitent entreprendre des études à temps partiel (accès, persévérance, diplomation)	Objectif spécifique Réduire la précarité financière des étudiantes et des étudiants à temps partiel
Nature de l'intervention	Mécanisme d'intervention - Prêts remboursables permettant de couvrir : - Les frais de scolarité - Les frais liés au matériel scolaire - Les frais de garde d'enfants, s'il y a lieu - Prime accordée pour les études effectuées dans une ville, une région ou une MRC désignée - Montant déterminé selon plusieurs critères (guide d'admissibilité) - Depuis 2017-2018, pour l'admissibilité, seuil de revenu ne devant pas dépasser : 43 575 \$ pour une personne seule; 62 250 \$ pour une personne vivant en couple	Bénéficiaires et parties prenantes - Les étudiantes et étudiants à temps partiel (citoyens canadiens, résidents permanents, personnes réfugiées et personnes protégées) inscrits à un programme d'études reconnu - Les établissements d'enseignement - Les établissements financiers
Intrants	Ressources financières - Coûts estimés à 175 000 \$ par année pour le remboursement des intérêts sur les prêts pendant les études - Aucune enveloppe budgétaire prévue	Ressources humaines - Service de l'expérience client, amélioration et formation : 0,20 ETC - Service du pilotage : 0,75 ETC - Service des relations avec la clientèle : 0,30 ETC
Activités	Ministère - Publier un guide d'admissibilité - Traiter les demandes de prêt reçues - Envoyer les avis de décision - Verser les prêts - Produire et livrer les certificats de garantie - Soutenir financièrement les étudiantes et étudiants qui décident d'entreprendre des études à temps partiel - Conclure des ententes avec les établissements financiers - Payer les intérêts sur les prêts accordés	Bénéficiaires - Remplir et envoyer les formulaires de demande de prêt - Effectuer des changements dans le dossier d'aide financière aux études lorsque la situation scolaire de l'étudiante ou de l'étudiant change - Renouveler les demandes de prêt
Extrants	Ministère - Nombre de dossiers traités - Ententes avec les établissements financiers - Certificats de garantie délivrés - Nombre de prêts accordés - Montant des prêts accordés	Bénéficiaires Aucun extrant attendu des étudiantes et des étudiants
Effets	Effet à court terme Diminution de la précarité financière des étudiantes et des étudiants à temps partiel	Effet à moyen et à long terme Meilleur accès à l'éducation pour les personnes souhaitant poursuivre des études à temps partiel

2 Stratégie d'évaluation

L'évaluation du Programme de prêts pour les études à temps partiel est prévue dans le plan triennal d'évaluation 2022-2025 du MES. Sa dernière évaluation remonte à 2008.

2.1 Questions d'évaluation

L'évaluation du Programme de prêts pour les études à temps partiel visait à répondre aux questions liées aux enjeux suivants.

Pertinence de l'intervention

1. Les analyses réalisées sur les besoins et le contexte justifient-elles que le gouvernement intervienne ou continue d'intervenir?
2. Le programme est-il cohérent avec la mission, les mandats et les responsabilités du Ministère ainsi qu'avec les orientations gouvernementales?
3. Existe-t-il des chevauchements avec d'autres programmes qui visent des besoins comparables?

Pertinence de la nature de l'intervention

4. La nature de l'intervention est-elle la plus appropriée pour l'atteinte des objectifs de celle-ci?

Efficacité de l'intervention

5. Les effets visés par l'intervention sont-ils obtenus?
6. Des effets non intentionnels ont-ils été constatés?

Efficacité opérationnelle

7. Les objectifs opérationnels sont-ils atteints?

2.2 Comité d'évaluation

En conformité avec la politique ministérielle de suivi et d'évaluation de programmes, un comité d'évaluation a été constitué par la Direction adjointe de l'évaluation de programmes et du bureau de projet du MES. Ce comité est composé de la gestionnaire et du conseiller en évaluation de cette direction, du gestionnaire et de deux professionnels de la direction responsable du programme ainsi que de deux représentants des associations étudiantes.

Le rôle du comité est consultatif. Il consiste à donner son avis sur certaines étapes de la démarche évaluative, notamment en ce qui concerne le cadre d'évaluation, les outils de collecte de données et le rapport d'évaluation. Les travaux de ce comité demeurent confidentiels.

2.3 Méthodologie

Afin de répondre aux questions d'évaluation, une approche mixte comportant des méthodes tant qualitatives que quantitatives a été utilisée. Les informations ont été triangulées en vue de mieux répondre à ces questions.

La démarche méthodologique a fait appel à diverses sources de données : sondage électronique, groupe de discussion, données administratives, revue documentaire, entrevue semi-dirigée, etc.

2.3.1 Sondage électronique

Un sondage électronique a été tenu pour rejoindre les étudiantes et étudiants qui ont bénéficié du Programme de prêts pour les études à temps partiel durant les sessions d'automne 2021 ainsi que d'hiver, d'été et d'automne 2022. La direction responsable du programme, qui disposait d'une liste de ses bénéficiaires, a pu les joindre en passant par leurs établissements d'enseignement. La participation au sondage était volontaire.

Le questionnaire d'évaluation, qui comportait 35 questions à choix de réponses ou à très court développement, est demeuré en ligne du 14 novembre 2022 au 6 janvier 2023. Par la suite, une prolongation jusqu'au 8 février 2023 a permis d'augmenter le taux de réponse.

Au total, le formulaire du sondage a été acheminé à une population de 862 étudiantes et étudiants qui avaient bénéficié du programme durant les quatre dernières sessions. En retour, 176 d'entre eux l'ont rempli, pour un taux de réponse de 20,4 %.

2.3.2 Groupe de discussion

En complément du sondage en ligne destiné aux étudiantes et aux étudiants bénéficiaires d'un prêt, un groupe de discussion a eu lieu. Il a réuni des représentantes et représentants des associations étudiantes et des bureaux d'aide financière de cinq établissements universitaires de même que des membres du personnel qui travaillent au Ministère au regard de l'analyse des dossiers de demande de prêt.

Durant cette rencontre, de nombreux aspects ont été discutés : les besoins à combler, le montant des prêts accordés, l'amélioration de la précarité financière, la valeur ajoutée des prêts pour l'accessibilité aux études, la persévérance et la diplomation chez les bénéficiaires ainsi que les perceptions des participantes et des participants sur l'atteinte des effets attendus du programme.

Initialement, un second groupe de discussion était prévu et devait regrouper une dizaine d'étudiantes et d'étudiants bénéficiaires du programme pour permettre de compléter et d'approfondir les aspects soulevés par les réponses au sondage. Une seule des dix personnes qui ont manifesté un intérêt pour ce groupe de discussion a pu être disponible pour participer à la rencontre.

2.3.3 Données administratives et revue documentaire

L'exploitation des données administratives a permis d'obtenir des informations pertinentes sur l'efficacité opérationnelle du programme durant les 13 dernières années, notamment le montant des prêts qui ont été accordés aux étudiantes et aux étudiants, le nombre d'étudiantes et d'étudiants bénéficiaires du programme ou les variations de ces deux indicateurs d'une année à l'autre.

De plus, une revue de la littérature sur les différents mécanismes de soutien aux études a permis de comparer le programme à d'autres programmes gouvernementaux aux objectifs similaires.

2.4 Analyse de données

Les résultats qui découlent de cette évaluation ont été obtenus à la suite du traitement et de l'analyse de toutes les informations recueillies à l'aide des différentes méthodes de collecte de données mentionnées précédemment. Les renseignements découlant du sondage en ligne ont été analysés selon une approche descriptive, tandis que l'analyse thématique a été retenue pour le traitement des données tirées des entrevues et des groupes de discussion.

2.5 Portée et limites de l'évaluation

L'évaluation réalisée au moyen du sondage en ligne a ciblé la période allant de la session d'automne 2021 à celle d'automne 2022, ce qui correspond à environ quatre sessions de cours. Le choix de cette portée de l'évaluation a été motivé par le souci de joindre un maximum d'étudiantes et d'étudiants bénéficiaires du programme dont les adresses courriel étaient encore valides pour que leur établissement d'enseignement puisse les joindre. Toutefois, la portée opérationnelle de l'évaluation couvre une période de 14 ans allant de 2009-2010 à 2022-2023.

Bien que le sondage ait été envoyé à 862 étudiantes et étudiants, il est impossible de savoir si tous l'ont reçu, ce qui signifie que le taux de réponse de 20,4 % mentionné plus haut est potentiellement sous-estimé.

3 Présentation des résultats

Dans ce rapport, les données sont le plus souvent présentées dans des tableaux et sous forme de proportions.

Les résultats sont répartis en trois sections. La première section montre un portrait des bénéficiaires du PPETP ayant répondu au sondage. La deuxième section porte sur la pertinence de l'intervention et de la nature de celle-ci. La troisième section est consacrée à l'analyse de l'efficacité de l'intervention et de l'efficacité opérationnelle. Une conclusion clôture le rapport.

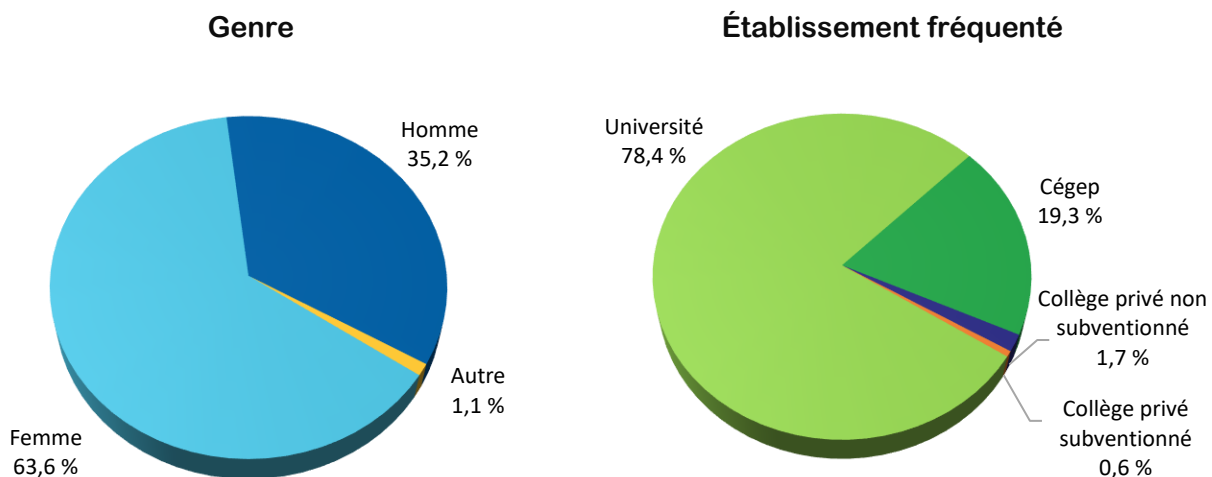
3.1 Portrait des bénéficiaires du programme qui ont répondu au sondage

Les 176 bénéficiaires du Programme de prêts pour les études à temps partiel qui ont répondu au sondage présentent un portrait assez varié.

Les femmes représentent 63,6 % de l'échantillon contre 35,2 % pour les hommes ainsi qu'une infime proportion de 1,1 % pour les répondantes et répondants ayant déclaré un genre autre. Cette répartition hommes-femmes de l'échantillon des répondantes et des répondants est similaire à celle des données de tous les bénéficiaires du PPETP pour l'année scolaire 2021-2022, pour laquelle les femmes représentaient 66 % des bénéficiaires contre 34 % d'hommes.

Pour ce qui est de la répartition selon le type d'établissement fréquenté, la majorité des répondantes et des répondants fréquentent une université (78,4 %), tandis que 19,3 % suivent leur formation au cégep. Le reste des répondantes et des répondants, soit 2,3 %, fréquentent un collège privé. Sur l'ensemble des bénéficiaires du PPETP pour l'année 2021-2022, les étudiantes et étudiants universitaires sont également majoritaires avec une proportion de 89,0 % contre 11,0 % pour ceux du cégep.

Figure 1 : Genre des répondantes et des répondants et type d'établissement fréquenté



Les répondantes et répondants sont âgés, pour la plupart (89,1 %), de moins de 45 ans. En ce qui concerne la répartition par tranches d'âge, 26,1 % représentent les 25-29 ans, 18,8 %, les 30-34 ans et 17,0 %, les 18-24 ans. Cette répartition demeure presque inchangée, qu'il s'agisse des femmes ou des hommes. Cependant, on note que les femmes ont plus tendance à retourner aux études à un âge avancé (50 ans et plus) que les hommes. En effet, la proportion de répondantes et de répondants de cette tranche d'âge chez les femmes est de 9,8 %, tandis que, chez les hommes, elle s'élève à 3,2 %. Cette distribution de l'échantillon des répondantes et des répondants par groupe d'âge reflète assez bien celle de l'ensemble des bénéficiaires du PPETP pour l'année scolaire 2021-2022. En effet, comme le montre le tableau 1, parmi l'ensemble des bénéficiaires du PPETP pour 2021-2022, on dénombrait 29,0 % de 18-24 ans, 32,0 % de 25-29 ans, 16,0 % de 30-34 ans, 10,0 % de 35-39 ans, 7,0 % de 40-44 ans et 3,0 % pour chacune des classes d'âge de 45-49 ans et de 50 ans et plus.

Figure 2 : Répartition des répondantes et des répondants par groupe d'âge

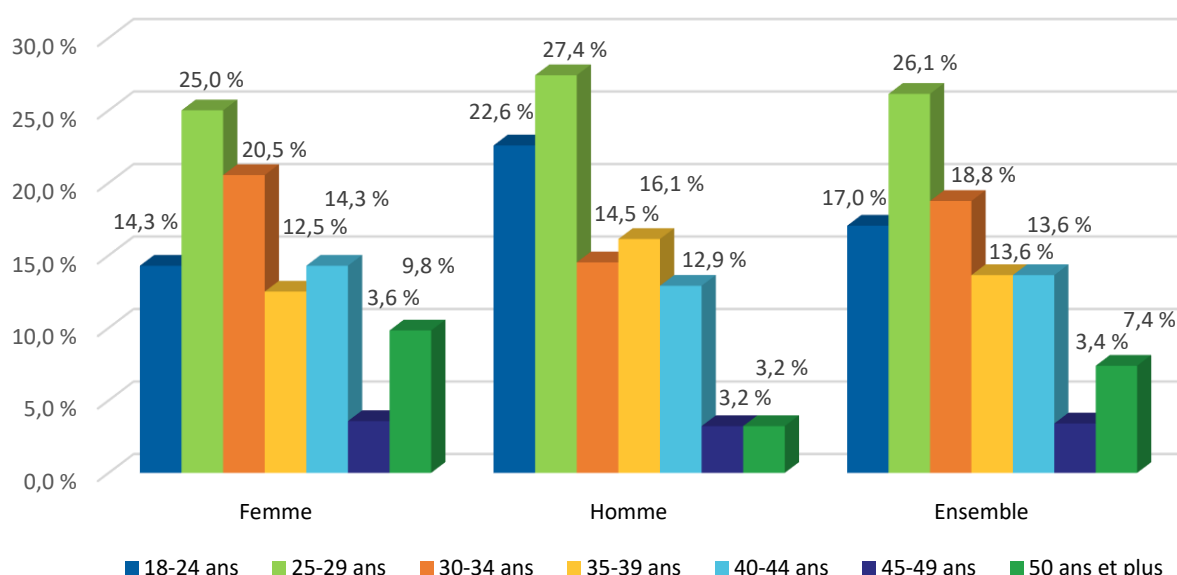


Tableau 1 : Répartition de l'effectif des bénéficiaires du PPETP de l'année scolaire 2021-2022 par groupe d'âge

Genre	Âge							
	17 ans et moins	18-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50 ans et plus
Femmes	0,3 %	29,0 %	32,0 %	15,0 %	10,0 %	7,0 %	4,0 %	2,0 %
Hommes	0,2 %	29,0 %	31,0 %	17,0 %	10,0 %	7,0 %	3,0 %	3,0 %
Ensemble	0,3 %	29,0 %	32,0 %	16,0 %	10,0 %	7,0 %	3,0 %	3,0 %

L'âge est déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution.

Source : Banque des données administratives de la Direction des programmes, des bourses et du soutien financier.

La majorité des répondantes et des répondants (83,0 %) n'ont pas d'enfants à charge (enfants de moins de 12 ans ou enfants de 12 à 17 ans présentant une déficience fonctionnelle majeure), tandis que le reste, soit 17,0 %, en ont. Cette répartition selon la présence ou non d'enfants à charge est sensiblement la même pour les étudiantes (81,3 % contre 18,8 %) que pour les étudiants bénéficiaires (85,5 % contre 14,5 %). Par ailleurs, les bénéficiaires qui ont déclaré avoir des enfants à charge en ont en moyenne deux, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes. Une fois de plus, la répartition est similaire à celle de l'ensemble des bénéficiaires du PPETP pour l'année 2021-2022, pour laquelle 81,0 % avaient déclaré avoir des enfants à charge.

Figure 3 : Répartition des répondantes et des répondants selon qu'ils déclarent ou non des enfants à charge

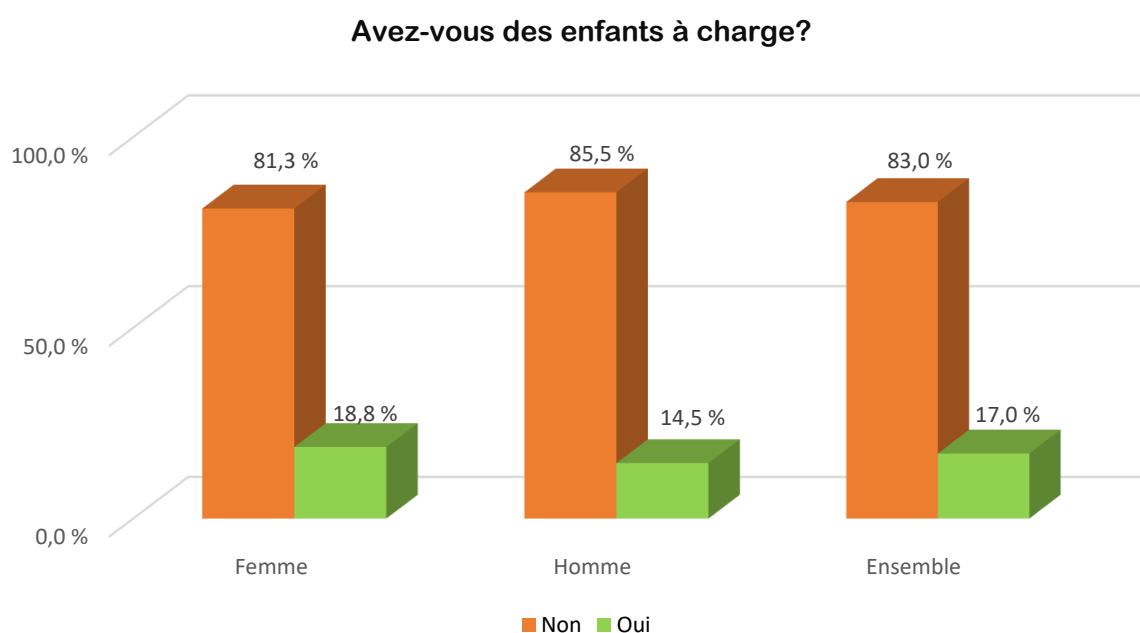


Tableau 2 : Distribution de l'ensemble des bénéficiaires du PPETP selon qu'elles et ils ont des enfants à charge ou non

Genre	Enfant(s) à charge	
	Non	Oui
Femmes	77,0 %	23,0 %
Hommes	87,0 %	13,0 %
Ensemble	81,0 %	19,0 %

Source : Banque des données administratives de la Direction des programmes, des bourses et du soutien financier.

Le lieu de résidence des répondantes et des répondants bénéficiaires des PPETP se situe, pour la plupart, dans la région de Montréal (44,3 %), suivie de la Montérégie et de la Capitale-Nationale avec respectivement 18,8 % et 9,7 %. Ces trois régions demeurent celles où résidaient la majorité des bénéficiaires du PPETP pour l'année scolaire 2021-2022. En effet, 43,6 % résident dans la région de Montréal, tandis que 14,0 % et 8,7 % habitent respectivement en Montérégie et dans la région de la Capitale-Nationale.

Figure 4 : Lieu de résidence des répondantes et des répondants

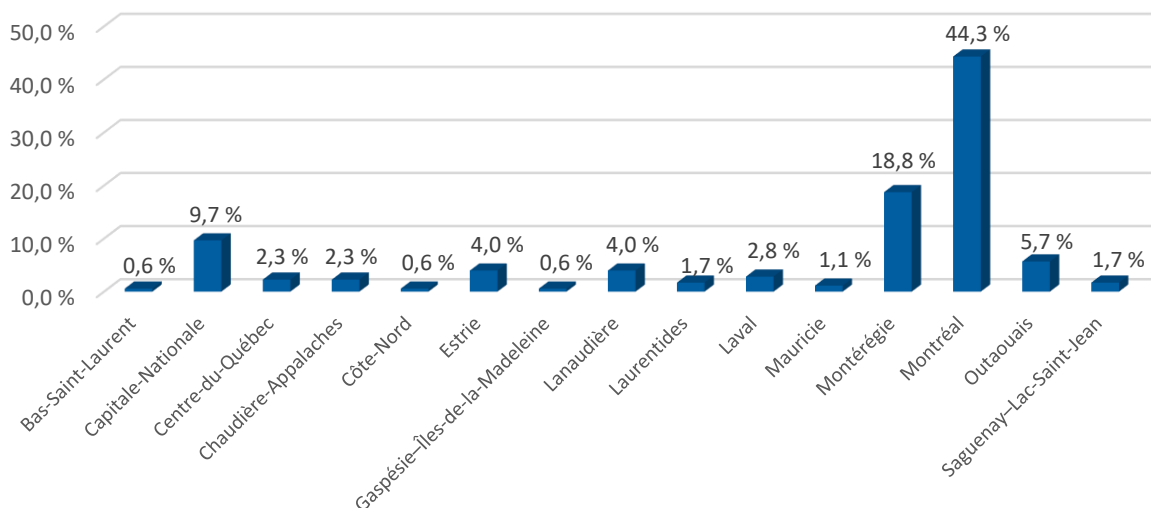


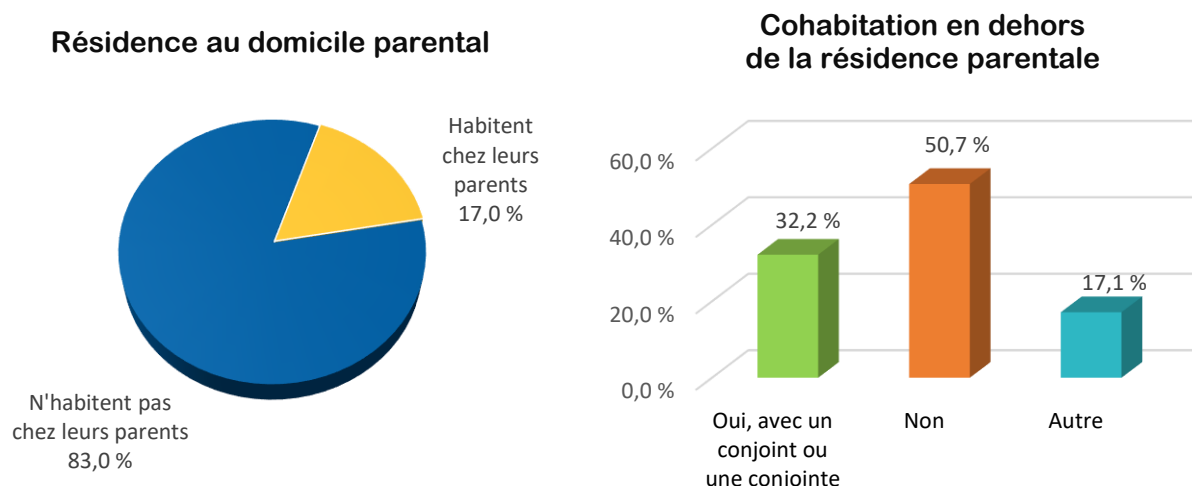
Tableau 3 : Lieu de résidence de l'ensemble des bénéficiaires du PPETP pour l'année scolaire 2021-2022

Région	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent	1,3 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,0 %
Québec	8,7 %
Mauricie	2,7 %
Estrie	3,2 %
Montréal	43,6 %
Outaouais	3,2 %
Abitibi-Témiscamingue	0,7 %
Côte-Nord	0,5 %
Nord-du-Québec	0,0 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,6 %
Chaudière-Appalaches	3,1 %
Laval	5,6 %
Lanaudière	4,5 %
Laurentides	4,2 %
Montérégie	14,0 %
Centre-du-Québec	2,20 %

Source : Banque des données administratives de la Direction des programmes, des bourses et du soutien financier.

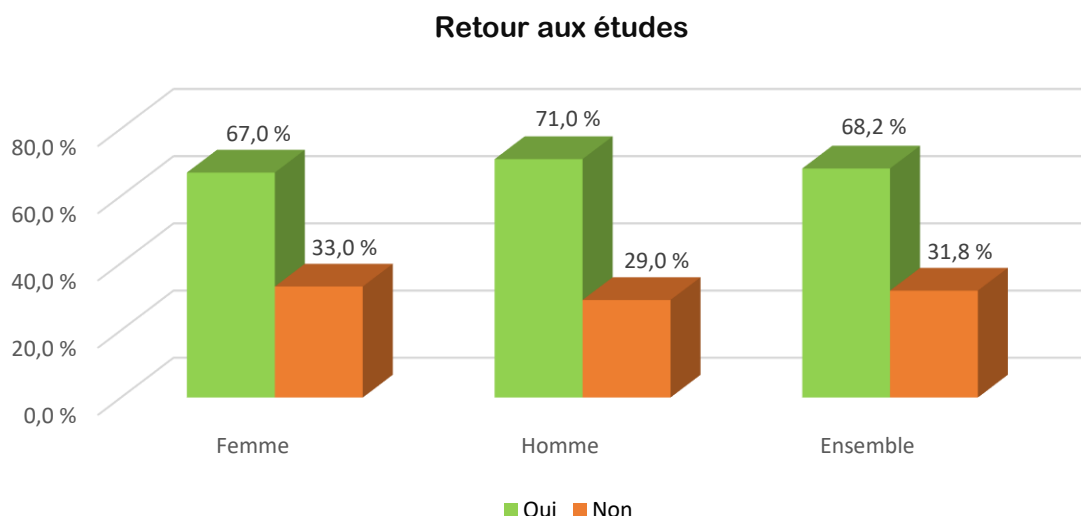
La majorité des répondantes et des répondants, soit 83,0 %, habitent en dehors de la résidence parentale contre une proportion de 17,0 % qui demeurent encore chez leurs parents. Parmi ceux qui n’habitent plus chez leurs parents, 50,7 % vivent seuls, alors qu’une proportion de 32,2 % vivent avec un conjoint ou une conjointe. Le reste, soit 17,1 %, partagent leur logement avec des personnes autres qu’un conjoint ou une conjointe (enfants à charge, frères ou sœurs, amies ou amis, colocataires).

Figure 5 : Résidence des répondantes et des répondants au domicile parental et statut de cohabitation en dehors de celui-ci



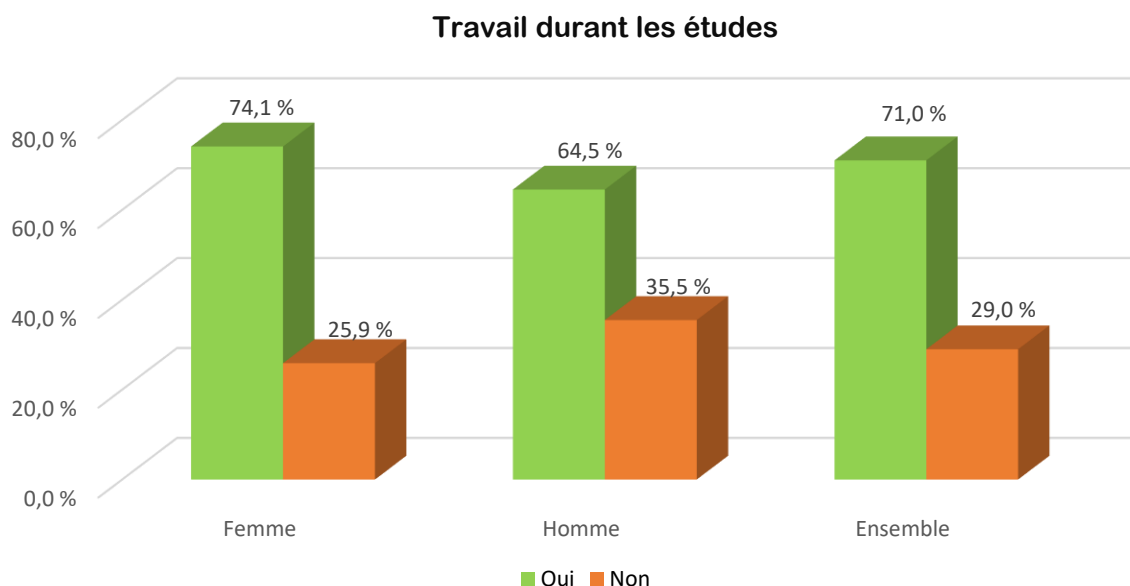
Parmi les 176 bénéficiaires du PPETP qui ont répondu au sondage, 68,2 % ont déclaré effectuer un retour aux études, tandis que le reste des bénéficiaires poursuivent leurs études de façon ininterrompue depuis leur première inscription à une formation postsecondaire. Chez les femmes, la proportion des bénéficiaires qui effectuent un retour aux études s’élève à 67,0 %, alors qu’elle est de 71,0 % chez les hommes.

Figure 6 : Répartition des répondantes et des répondants selon qu’ils effectuent un retour aux études ou non



La majorité des bénéficiaires (71,0 %) ont déclaré travailler durant leurs études. La proportion est légèrement plus élevée chez les femmes (74,1 %) que chez les hommes (64,5 %).

Figure 7 : Statut de travail des répondantes et des répondants durant leurs études



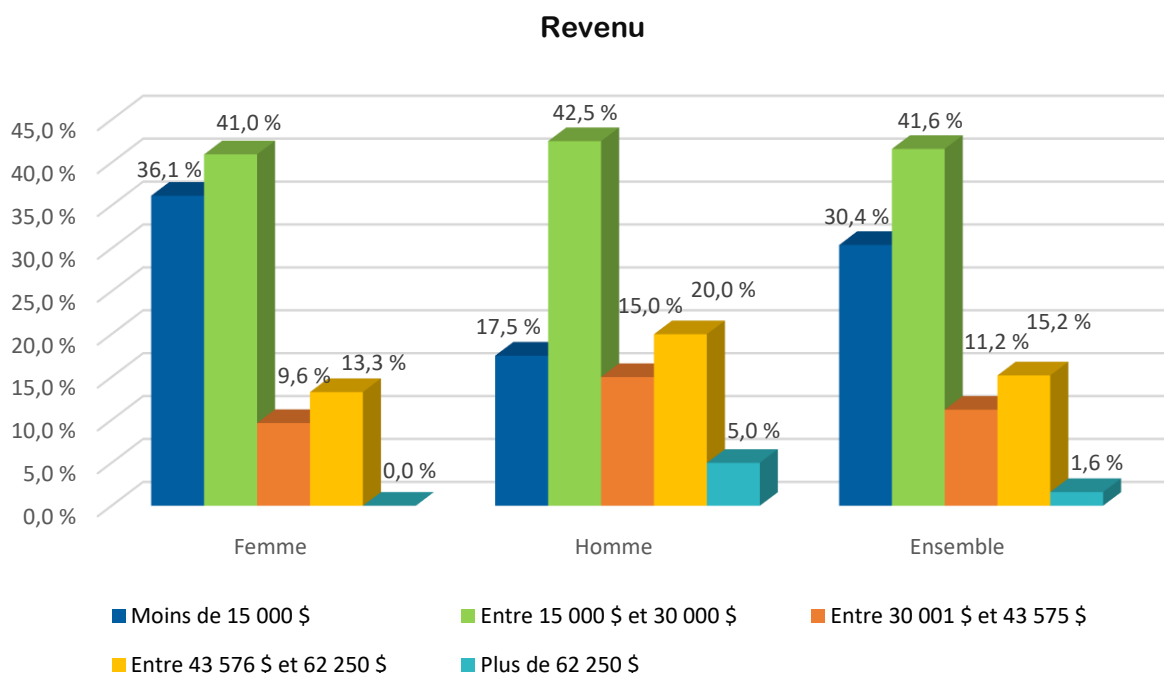
Par ailleurs, les bénéficiaires qui travaillent durant leurs études consacrent en moyenne 25 heures par semaine à leur emploi. Cette moyenne hebdomadaire d'heures travaillées est légèrement plus élevée chez les hommes (28 heures) que chez les femmes (24 heures). Certains prestataires ont déclaré travailler jusqu'à 60 heures par semaine.

Tableau 4 : Nombre d'heures travaillées hebdomadairement par les répondantes et répondants bénéficiaires du PPETP

Genre	Nombre hebdomadaire d'heures travaillées		
	Minimum	Moyenne	Maximum
Femmes	3	24	60
Hommes	6	28	55
Ensemble	3	25	60

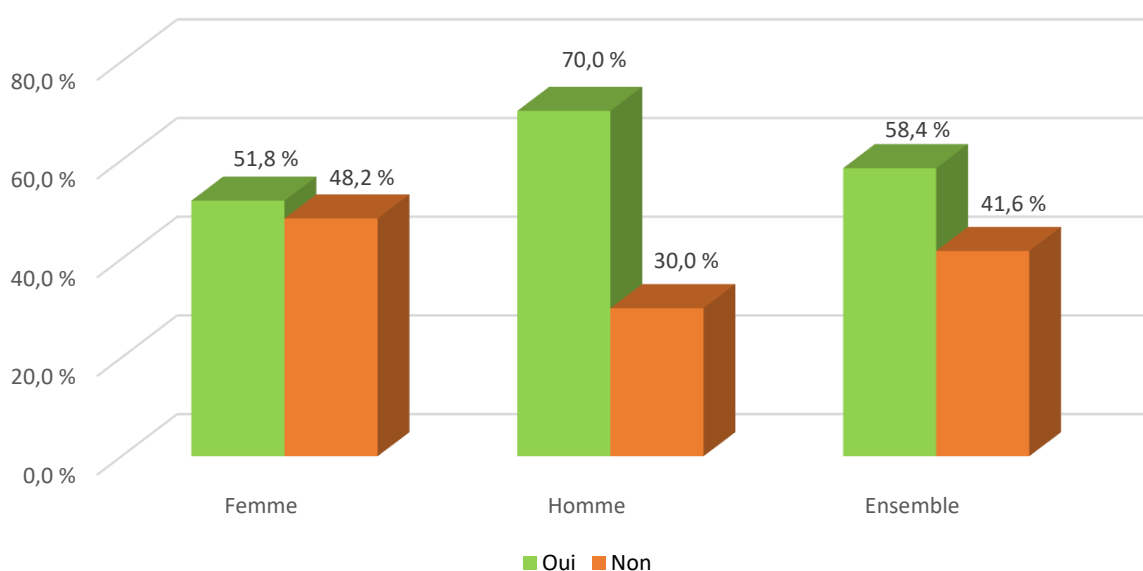
La plupart des répondantes et des répondants (41,6 %) qui sont bénéficiaires du PPETP et qui travaillent durant leurs études perçoivent un revenu annuel compris de 15 000 \$ à 30 000 \$, et 30,4 % ont un revenu annuel inférieur à 15 000 \$. Les 15,2 % restants gagnent de 43 575 \$ à 62 250 \$ par an. Cette répartition est sensiblement la même chez les femmes et les hommes. De plus, cette répartition par classe de revenu demeure presque similaire à celle de l'ensemble des bénéficiaires de 2012-2022. En effet, parmi les personnes parmi ces bénéficiaires qui travaillaient, 40,0 % ont déclaré percevoir un revenu de 15 000 \$ à 30 000 \$, tandis que les parts de celles et de ceux dont le revenu était de moins de 15 000 \$ ou de 30 000 \$ à 43 575 \$ étaient de 28,0 % chacune.

Figure 8 : Rémunération annuelle des répondantes et des répondants bénéficiaires du PPETP



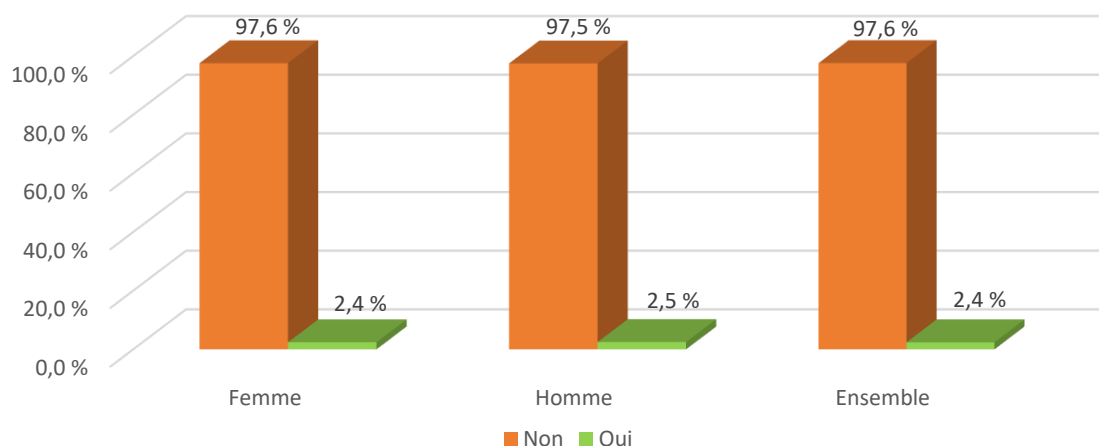
Parmi les 125 répondantes et répondants bénéficiaires du PPETP qui ont déclaré travailler durant leurs études, 58,4 % ont affirmé que leur domaine d'études est relié à l'emploi qu'ils occupent. Les hommes sont plus nombreux à travailler dans un domaine ayant trait à leurs études (70,0 %) que les femmes (51,8 %).

Figure 9 : Lien entre le domaine d'études et l'emploi qu'occupent les répondantes et répondants bénéficiaires du PPETP



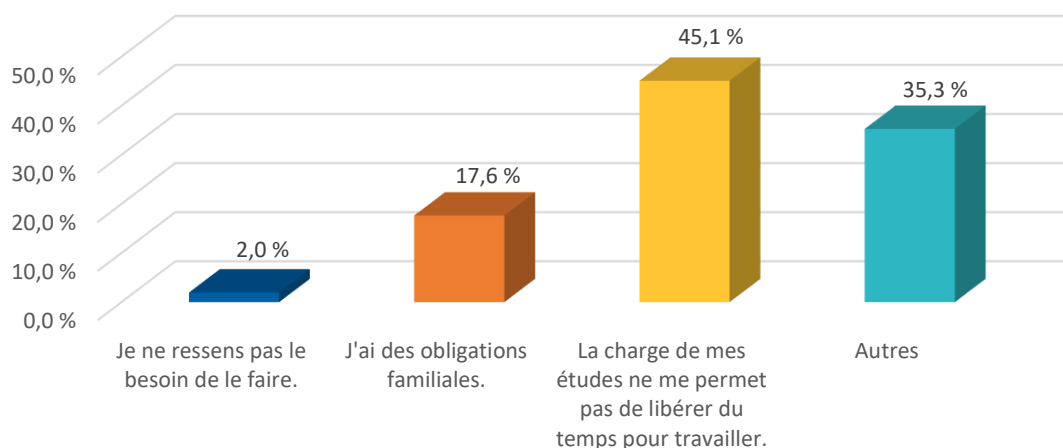
Très peu de répondantes et de répondants qui travaillent durant leurs études reçoivent un soutien financier de la part de leur employeur. En effet, parmi les 125 bénéficiaires du PPETP qui ont déclaré occuper un emploi durant leurs études, seulement 2,4 % ont affirmé recevoir un tel soutien. Les proportions sont presque identiques chez les répondantes (2,4 %) et les répondants (2,5 %).

Figure 10 : Répartition des répondantes et des répondants bénéficiaires du PPETP qui travaillent durant leurs études selon qu'ils reçoivent ou non un soutien financier de la part de leur employeur



En ce qui concerne les 51 répondantes et répondants qui ont déclaré ne pas travailler durant leurs études, les raisons avancées sont multiples, entre autres la charge de travail des études qui ne permet pas à l'étudiante ou à l'étudiant de libérer le temps nécessaire pour travailler (45,1 %) et les obligations familiales (17,6 %). Une très faible proportion de ces répondantes et répondants (2,0 %) ont affirmé ne pas sentir le besoin de travailler, tandis que le reste (35,3 %) ont mentionné d'autres motifs, dont le handicap, la maladie, l'attente d'une attestation permettant d'occuper l'emploi visé, le sport ou un intérêt pour le travail d'été uniquement.

Figure 11 : Motifs pour lesquels les répondantes et répondants bénéficiaires du PPETP ne travaillent pas durant leurs études



Conclusion partielle 1

La majorité des répondantes et des répondants bénéficiaires du PPETP suivent une formation universitaire. Ils sont généralement âgés de moins de 45 ans et il s'agit surtout de femmes. Très peu ont des enfants à charge et ils sont essentiellement de Montréal, de la Montérégie et de la région de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, le PPETP est sollicité majoritairement par des personnes qui font un retour aux études. La plupart des bénéficiaires vivent en dehors de la résidence parentale, occupent un emploi durant leurs études et travaillent en moyenne 25 heures par semaine. Cependant, certains peuvent travailler jusqu'à 60 heures par semaine. Cela donne une idée des conditions précaires dans lesquelles vivent ces personnes. De plus, la majorité des bénéficiaires qui travaillent perçoivent un revenu au plus égal à 30 000 \$. Seule une infime proportion d'entre eux reçoivent un soutien financier de la part de leur employeur. En ce qui concerne les bénéficiaires qui ne travaillent pas durant leurs études, les principaux motifs avancés sont la charge des études et les obligations familiales.

3.2 Pertinence de l'intervention et de la nature de l'intervention

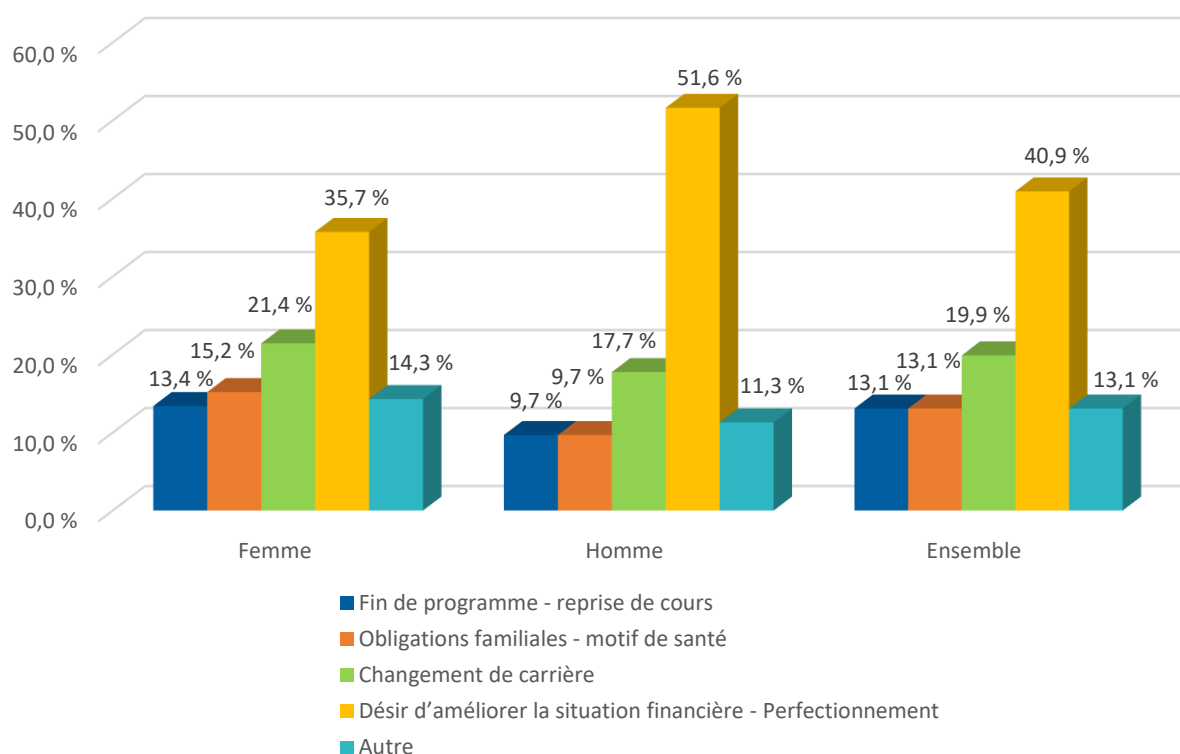
3.2.1 Pertinence de l'intervention

L'analyse de la pertinence de l'intervention est basée sur trois questions qui s'adressaient aux bénéficiaires et le recoupement d'informations qui a été effectué en partant du plan stratégique, de la mission et des mandats du MES, et en se penchant sur les autres programmes au moyen de la revue documentaire. Ces questions ont permis d'analyser tour à tour les besoins et le contexte qui justifient que le gouvernement intervienne ou continue d'intervenir, la cohérence du PPETP avec la mission, les mandats et les orientations du gouvernement ainsi que les éventuels chevauchements entre le PPETP et d'autres programmes qui visent des besoins comparables.

La première question posée aux répondantes et aux répondants bénéficiaires a porté sur les raisons qui ont motivé leur choix d'étudier à temps partiel. Le motif mentionné le plus fréquemment est le désir d'améliorer sa situation financière ou de se perfectionner (40,9 %), suivi respectivement par un changement de carrière (19,9 %), la fin d'un programme ou la reprise de cours (13,1 %) ou encore les obligations familiales ou les limitations liées à la santé (13,1 %). En dehors de ces quatre motifs, 13,1 % des répondantes et des répondants ont affirmé étudier à temps partiel pour d'autres motifs, dont le désir d'alléger la charge d'études afin d'améliorer ses notes, le souhait de faciliter son retour aux études, le fait que tous les cours ne soient pas offerts chaque session et l'exigence de prérequis pour certains cours.

La seule différence entre les femmes et les hommes est que la proportion des répondants masculins qui ont déclaré étudier à temps partiel pour améliorer leur situation financière ou se perfectionner est relativement plus élevée (51,6 %) que chez les femmes (35,7 %).

Figure 12 : Motifs du choix d'étudier à temps partiel



À la question visant à savoir si les répondantes et répondants ont effectué une demande d'aide financière dans le cadre d'un autre programme gouvernemental, 92,0 % ont répondu par la négative. Chez les femmes et les hommes, les proportions sont à peu près les mêmes (respectivement 90,2 % et 95,2 %). Tous les bénéficiaires qui ont répondu par l'affirmative (8,0 %) ont mentionné le Programme de prêts et bourses lorsqu'ils ont été questionnés sur le programme gouvernemental en vertu duquel elles et ils avaient fait une demande d'aide financière.

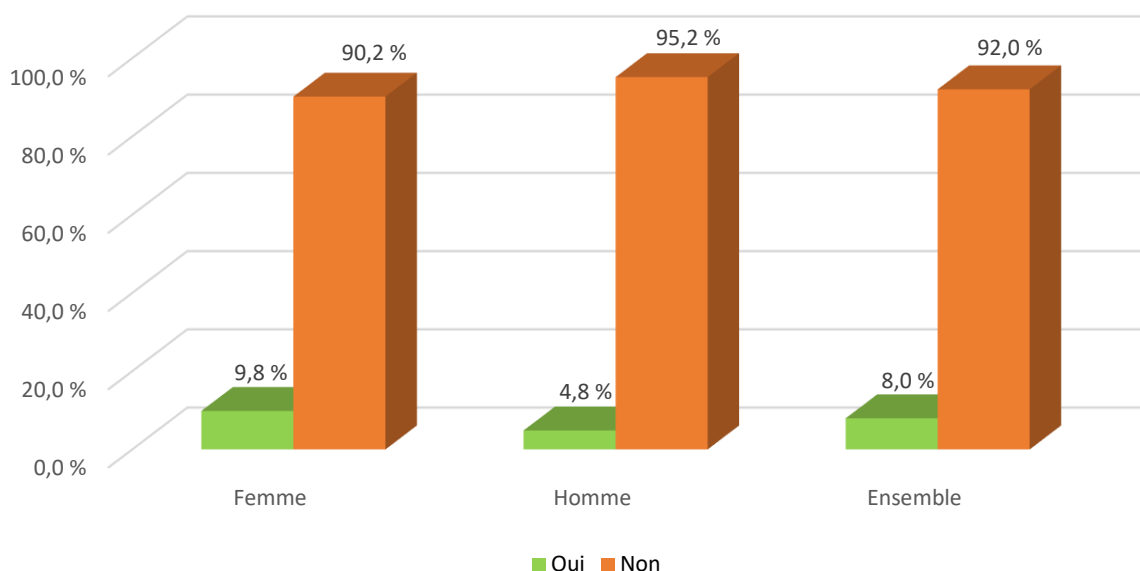
Ces résultats ont été corroborés par les participantes et participants rencontrés lors de la tenue du groupe de discussion. En effet, il est ressorti de cette rencontre qu'en dehors du PPETP, aucun autre programme gouvernemental ne permet d'accorder des prêts aux étudiantes et aux étudiants inscrits à temps partiel.

Il existe néanmoins, au gouvernement fédéral, un programme de bourses pour les étudiantes et étudiants à temps partiel. Toutefois, ce programme n'est pas offert aux étudiantes et aux étudiants des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Québec, puisque ces provinces gèrent leur propre programme d'aide financière aux études.

Par ailleurs, les participantes et participants au groupe de discussion ont évoqué la piste des prêts bancaires comme une solution de rechange non gouvernementale au PPETP. Toutefois, ils ont précisé que le recours à ces prêts demeurerait moins attrayant que le PPETP pour plusieurs raisons. Ainsi, les bénéficiaires du PPETP ne commencent à payer les intérêts sur le prêt qu'après la fin de leurs études, ce

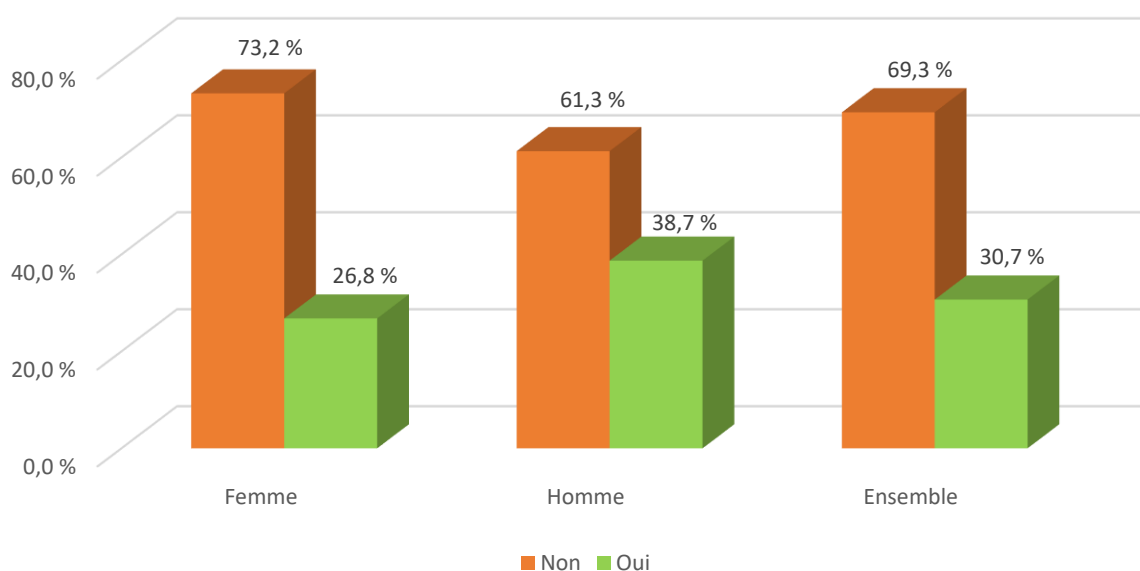
qui n'est pas le cas pour celles et ceux contractant un prêt bancaire. En outre, les prêts du PPETP sont garantis par le gouvernement, même à la suite des études. Par ailleurs, avec le contexte actuel de la hausse du taux d'intérêt, le soutien aux étudiantes et aux étudiants offert par le PPETP demeure plus avantageux que les prêts bancaires.

Figure 13 : Demande d'aide financière effectuée dans le cadre d'un autre programme gouvernemental



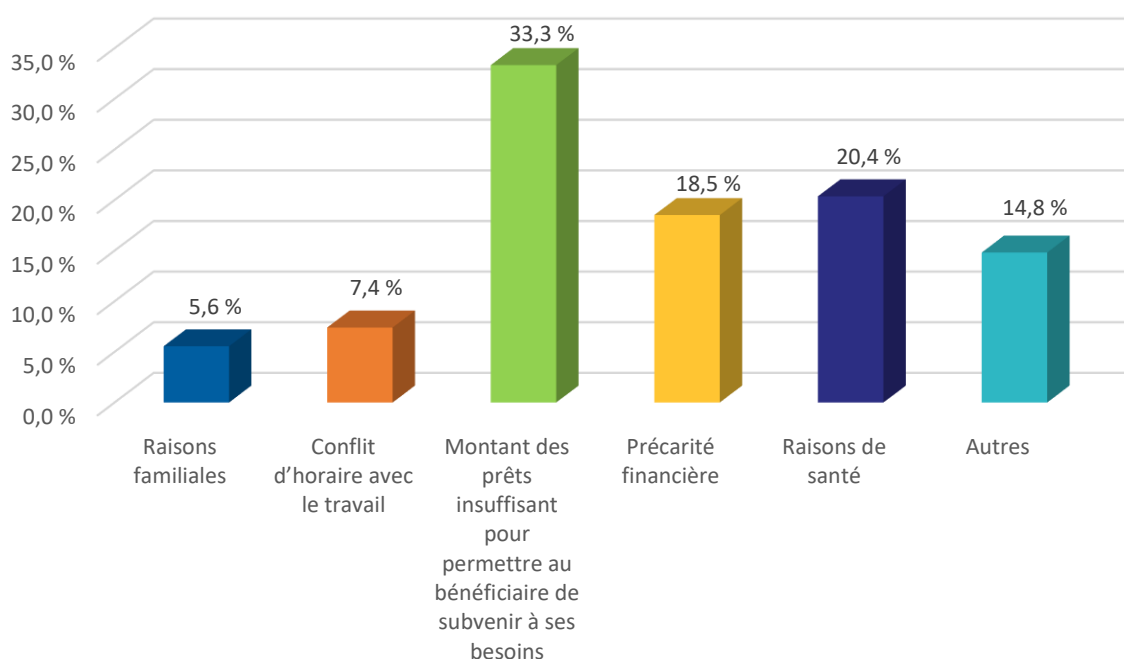
En ce qui concerne l'interruption des études, environ trois bénéficiaires sur dix (30,7 %) ont déclaré avoir déjà interrompu leurs études à temps partiel. Chez les hommes, la proportion est relativement plus élevée (38,7 %) que chez les femmes (26,8 %).

Figure 14 : Interruption des études à temps partiel



Les raisons de cette interruption des études à temps partiel sont diverses. Les trois principales sont l'insuffisance du montant des prêts pour ce qui est de subvenir aux besoins liés aux études (33,3 %), des raisons de santé (20,4 %) et la précarité financière (18,5 %). Ainsi, le poids de l'insuffisance du montant des prêts pour ce qui est de subvenir aux besoins des étudiantes et des étudiants de même que de la précarité financière est la cause de plus de la moitié des interruptions des études à temps partiel de la clientèle cible.

Figure 15 : Raisons de l'interruption des études à temps partie



Conclusion partielle 2

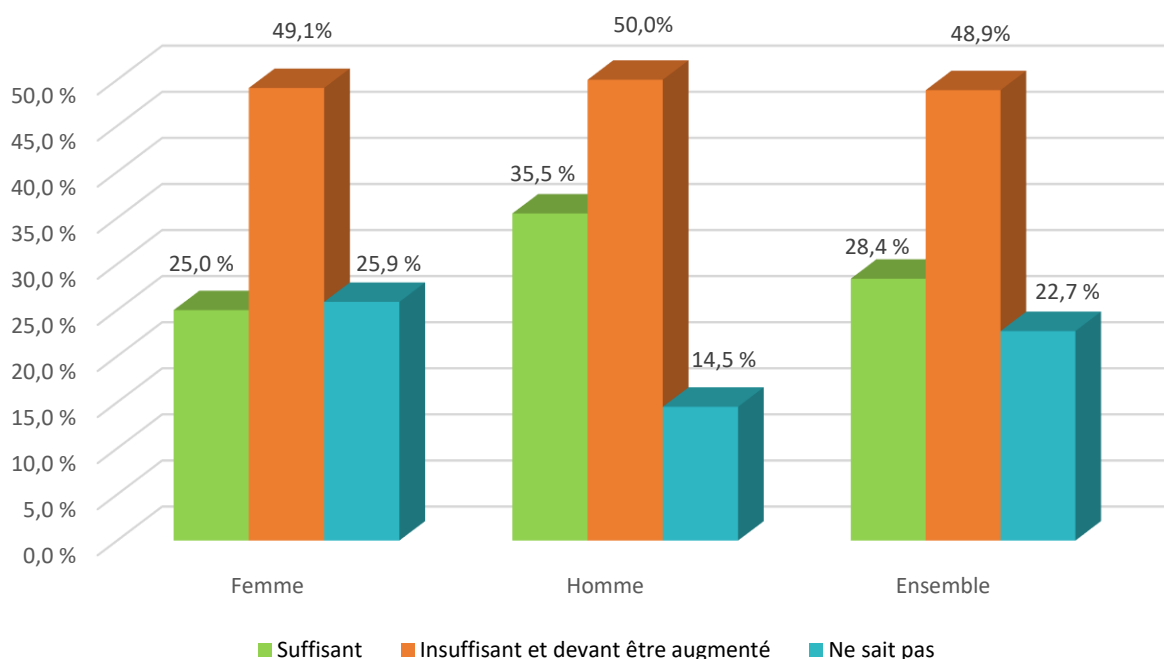
Les besoins et le contexte qui ont conduit le gouvernement à mettre en place le PPETP demeurent d'actualité. La principale raison qui motive le choix d'étudier à temps partiel est le désir pour l'étudiante ou l'étudiant d'améliorer sa situation financière ou de se perfectionner. Les raisons qui justifient l'interruption des études à temps partiel de la clientèle cible sont aujourd'hui l'insuffisance du montant des prêts pour ce qui est de couvrir les besoins de l'étudiante ou de l'étudiant ou encore la précarité financière. Il est à noter qu'il n'existe pratiquement pas d'autre offre gouvernementale pour les étudiantes et étudiants inscrits à temps partiel. Le seul programme repéré dans l'analyse des chevauchements est du ressort du gouvernement fédéral et n'est pas offert aux étudiantes et aux étudiants du Québec.

3.2.2 Pertinence de la nature de l'intervention

La détermination de la pertinence de la nature de l'intervention s'est appuyée sur les avis des bénéficiaires de même que des intervenantes et des intervenants en lien avec certaines caractéristiques du programme telles que le montant des prêts et certaines contraintes comme la limite d'endettement fixée ou le seuil de revenu maximal établi pour déterminer l'admissibilité.

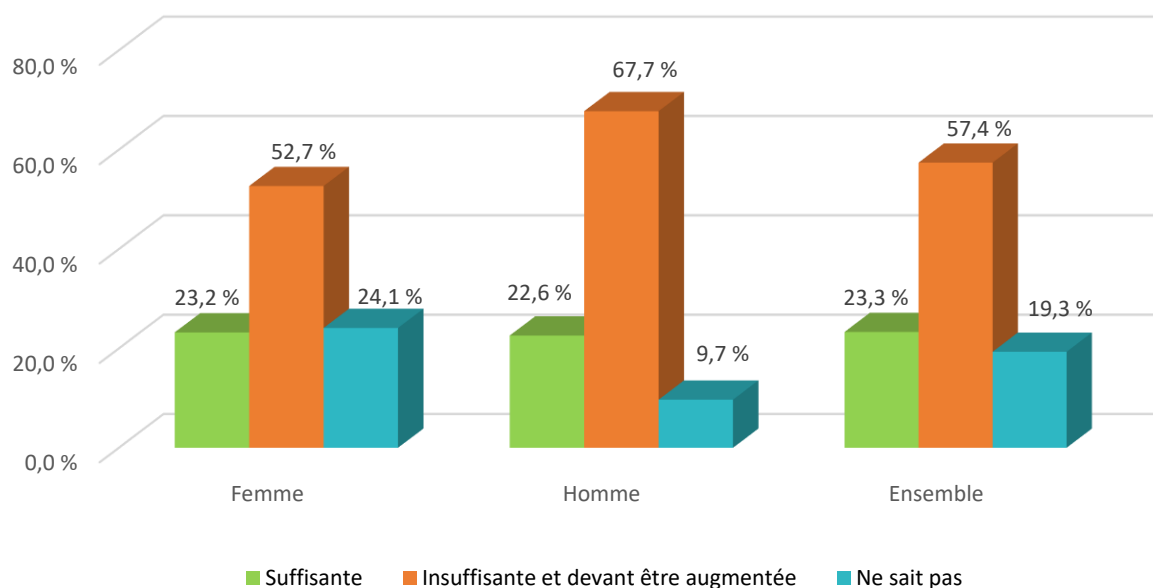
Près de la moitié des répondantes et des répondants (48,9 %) estiment que le seuil de revenu maximal fixé est actuellement insuffisant et qu'il devrait être revu, tandis que 28,4 % le trouvent suffisant. Les constats sont assez semblables pour les femmes et les hommes.

Figure 16 : Perceptions des répondantes et des répondants sur le seuil de revenu maximal établi pour déterminer l'admissibilité



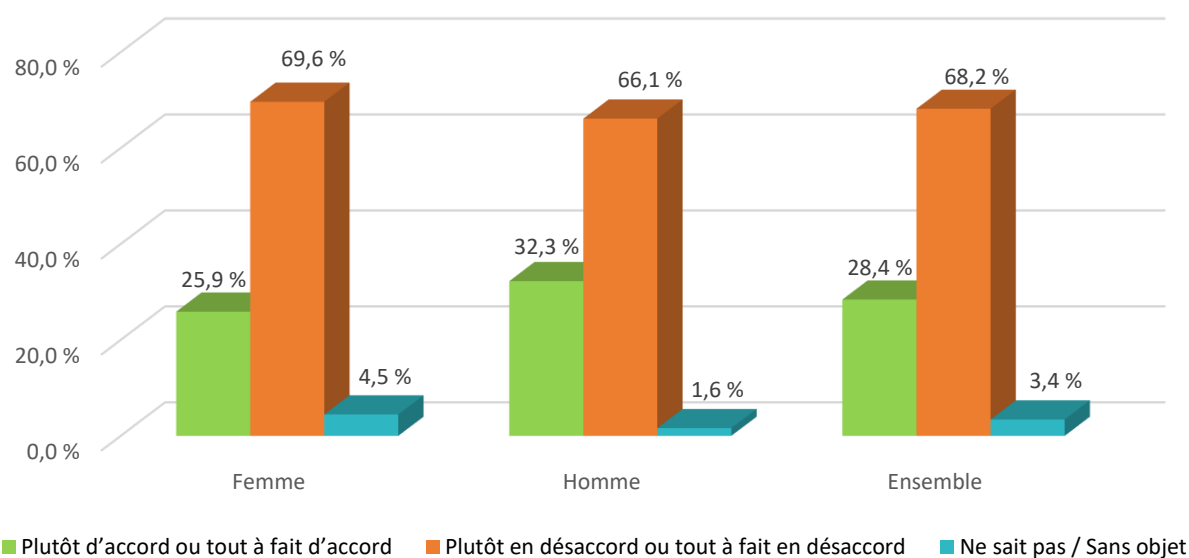
En ce qui concerne la limite d'endettement de 8 000 \$, plus de la moitié des répondantes et des répondants (57,4 %) estiment qu'elle est insuffisante et qu'elle devrait être augmentée. Seulement 23,3 % croient que cette limite pourrait être maintenue. L'insuffisance du montant du prêt semble toucher davantage les hommes que les femmes (67,7 % contre 52,7 %).

Figure 17 : Perceptions des répondantes et des répondants sur la limite d'endettement de 8 000 \$



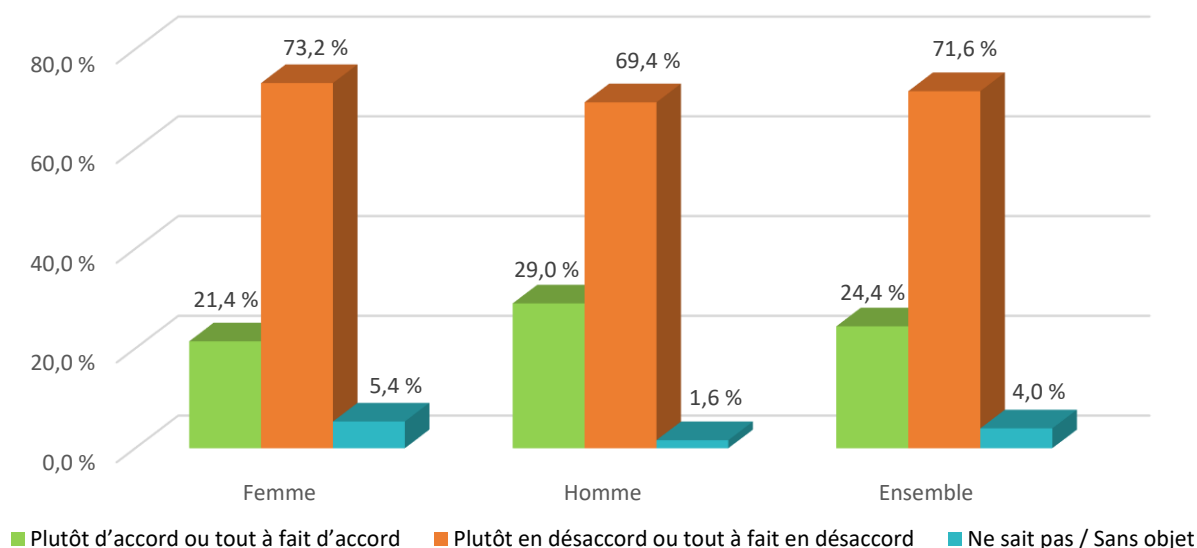
En ce qui concerne le degré de couverture des dépenses par le prêt accordé, près de sept bénéficiaires sur dix (68,2 %) l'ont déclaré insuffisant. Cette proportion demeure sensiblement la même chez les femmes que chez les hommes.

Figure 18 : Perceptions des répondantes et répondants sur la couverture des dépenses liées aux études avec le prêt



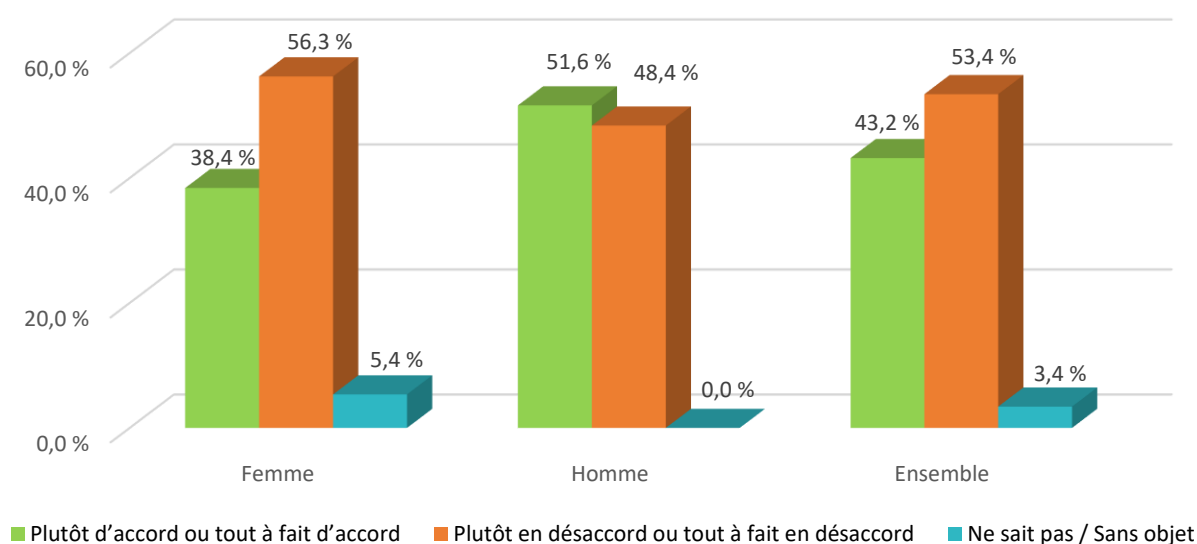
Le montant des prêts ne semble pas non plus permettre un retour aux études à temps partiel. Les résultats obtenus quant à cet aspect demeurent également presque les mêmes pour les femmes et les hommes.

Figure 19 : Perceptions des répondantes et répondants sur le retour aux études grâce au prêt



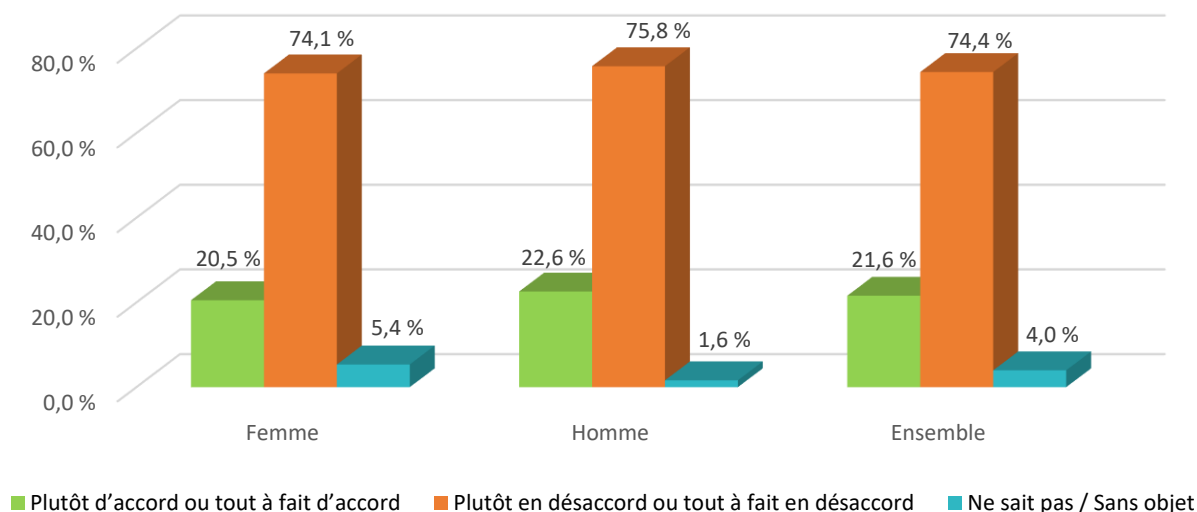
Plus de la moitié des personnes interrogées (53,4 %) ont affirmé que le montant des prêts ne réduit pas la précarité financière des bénéficiaires ciblés et cette tendance est plus marquée chez les femmes que chez les hommes.

Figure 20 : Perceptions des répondantes et répondants sur la réduction de la précarité financière lors des études grâce au prêt



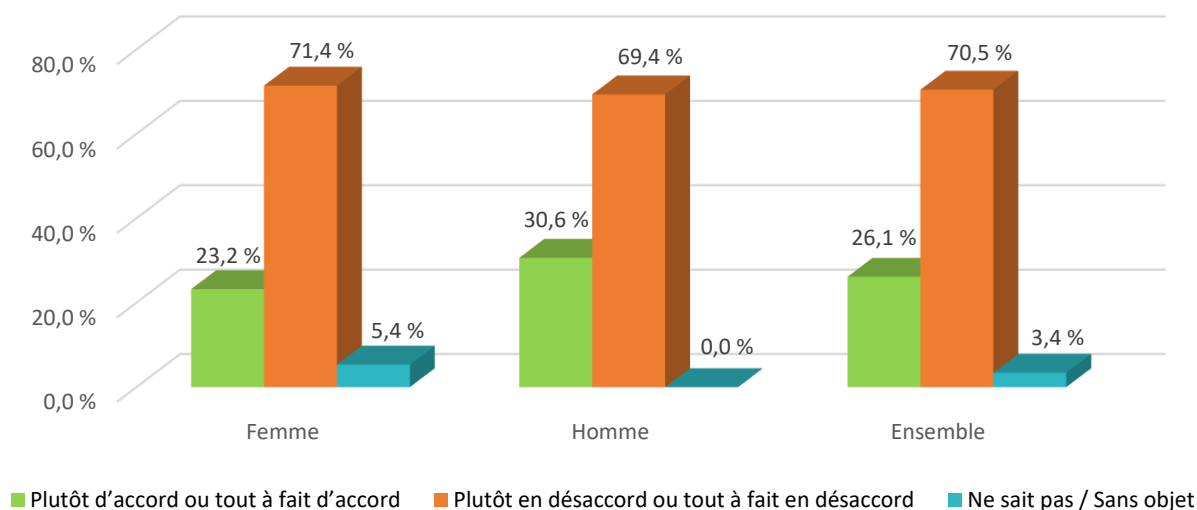
En ce qui concerne l'effet du programme sur la persévérance et la réussite scolaires, le lien de causalité n'est pas facile à établir. Les bénéficiaires du programme (74,4 %), tant des femmes que des hommes, ont affirmé également que le montant du prêt n'est pas suffisant pour influencer sur ces enjeux.

Figure 21 : Perceptions des répondantes et répondants sur la place du prêt pour assurer la persévérance et la réussite scolaire



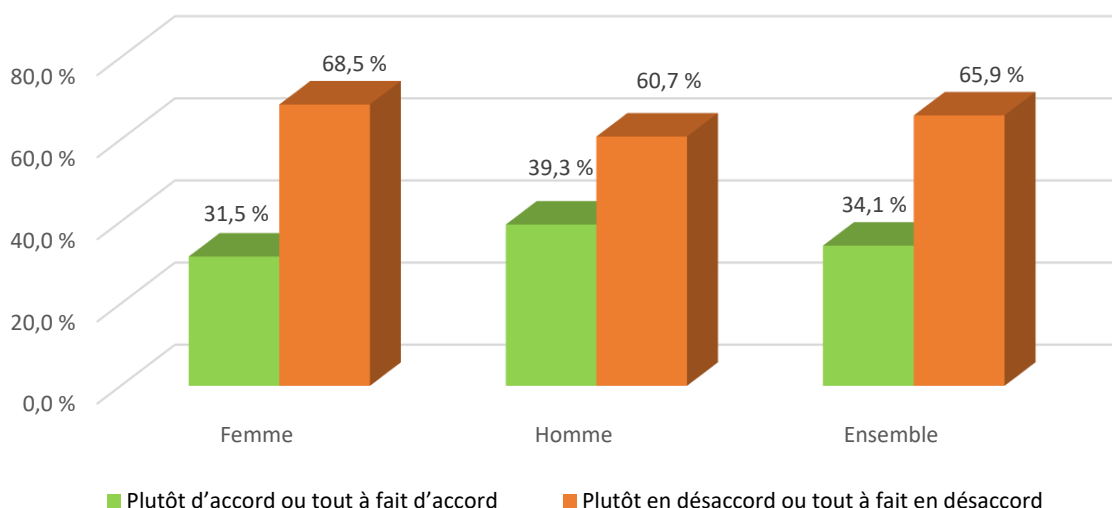
Au sujet de l'affirmation selon laquelle le montant des prêts serait suffisant pour permettre d'investir le temps nécessaire à la poursuite des études, 70,5 % des répondantes et des répondants pensent être plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord. Les proportions sont presque identiques chez les femmes (71,4 %) et chez les hommes (69,4 %).

Figure 22 : Perceptions des répondantes et répondants sur la possibilité d'investir le temps nécessaire à la poursuite des études grâce au prêt



Enfin, lorsqu'ils ont été invités à se prononcer sur les primes accordées pour les études effectuées dans une ville, une région ou une MRC éloignée pour couvrir les frais de déplacement, les répondantes (68,5 %) et répondants (60,7 %) qui étaient au courant de cette prime ont déclaré, dans une large majorité (65,6 %), que ce n'était pas le cas.

Figure 23 : Perceptions des répondantes et répondants sur la suffisance de la prime couvrant les frais de déplacement pour des études dans une région éloignée



Conclusion partielle 3

Bien que le PPETP soit toujours pertinent, certaines dispositions de l'intervention méritent d'être réajustées pour tenir compte de l'évolution des besoins à couvrir. Il s'agit notamment du montant des prêts, du seuil de revenu maximal permettant de déterminer l'admissibilité, de la limite d'endettement et de la prime pour des études effectuées dans une région éloignée.

3.3 Efficacité de l'intervention et efficacité opérationnelle

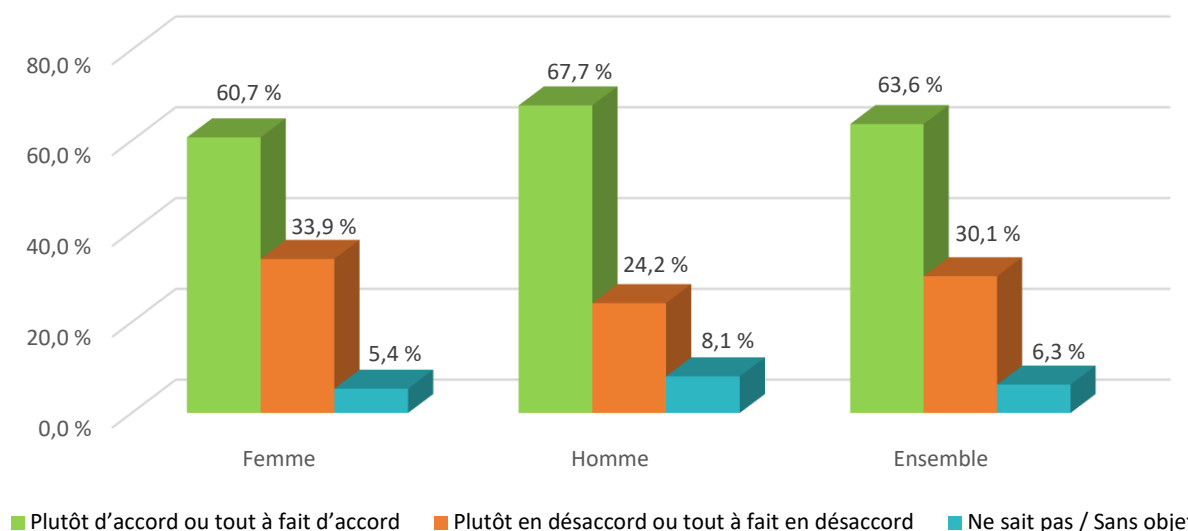
3.3.1 Efficacité de l'intervention

En ce qui concerne l'efficacité de l'intervention, cinq hypothèses ont été émises :

- Le PPETP offre la possibilité d'entreprendre des études à temps partiel.
- Le PPETP est une motivation pour les études à temps partiel.
- Le PPETP permet aux étudiantes et aux étudiants de subvenir à leurs besoins de base.
- Le PPETP est un facteur satisfaisant en matière d'accessibilité aux études et de soutien à la persévérance scolaire.

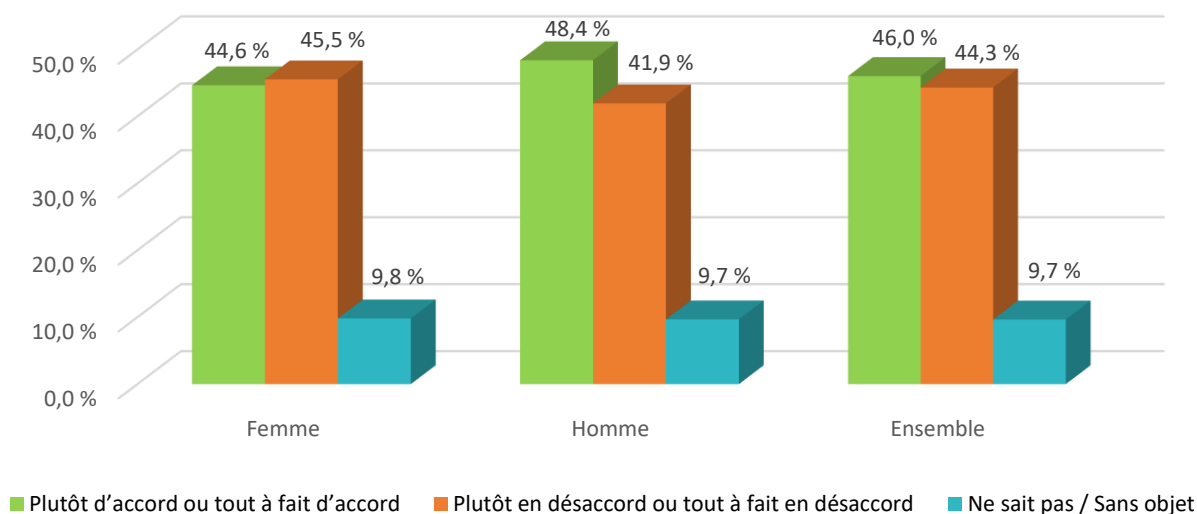
L'hypothèse selon laquelle, sans le PPETP, les études actuelles n'auraient pas été possibles pour plusieurs étudiantes et étudiants semble fondée. Selon les résultats du sondage, la majorité des répondantes et des répondants (63,6 %) auraient eu des difficultés à entreprendre des études sans le prêt.

Figure 24 : Perceptions des répondantes et des répondants sur le fait que leurs études à temps partiel n'auraient pas été possibles sans le PPETP



Quant à la deuxième hypothèse, qui stipule que l'existence du PPETP est l'une des raisons qui ont motivé les études à temps partiel, les résultats du sondage montrent que ce programme ne serait pas le principal facteur de motivation.

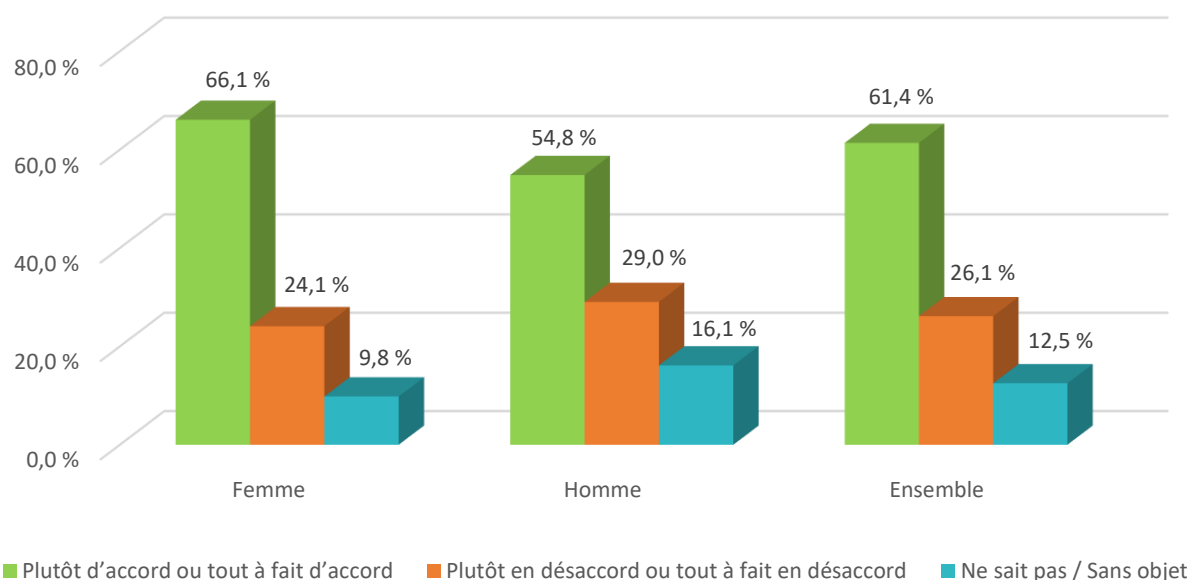
Figure 25 : Perceptions des répondantes et des répondants sur le fait que l'existence du PPETP est l'une des raisons qui ont motivé leurs études actuelles



Ces résultats corroborent les conclusions issues des figures 18 et 19 en ce qui a trait à l'insuffisance du programme pour ce qui est de couvrir les dépenses liées aux études ou de permettre un retour aux études, même si la majorité des bénéficiaires avaient eu des difficultés à entreprendre des études à temps partiel sans le prêt.

La précarité financière et l'incapacité à assumer financièrement des études à temps plein semblent être les motifs principaux de la majorité des étudiantes et des étudiants qui entreprennent des études à temps partiel. En effet, comme le montre la figure suivante, une grande proportion d'entre eux ont affirmé qu'ils n'auraient pas été en mesure de subvenir à leurs besoins de base (nourriture, loyer, vêtements, etc.) s'ils avaient décidé d'étudier à temps plein.

Figure 26 : Perceptions des répondantes et des répondants sur le fait qu'ils ont entrepris des études à temps partiel parce qu'ils n'auraient pas été en mesure de subvenir à leurs besoins de base s'ils avaient décidé d'étudier à temps plein

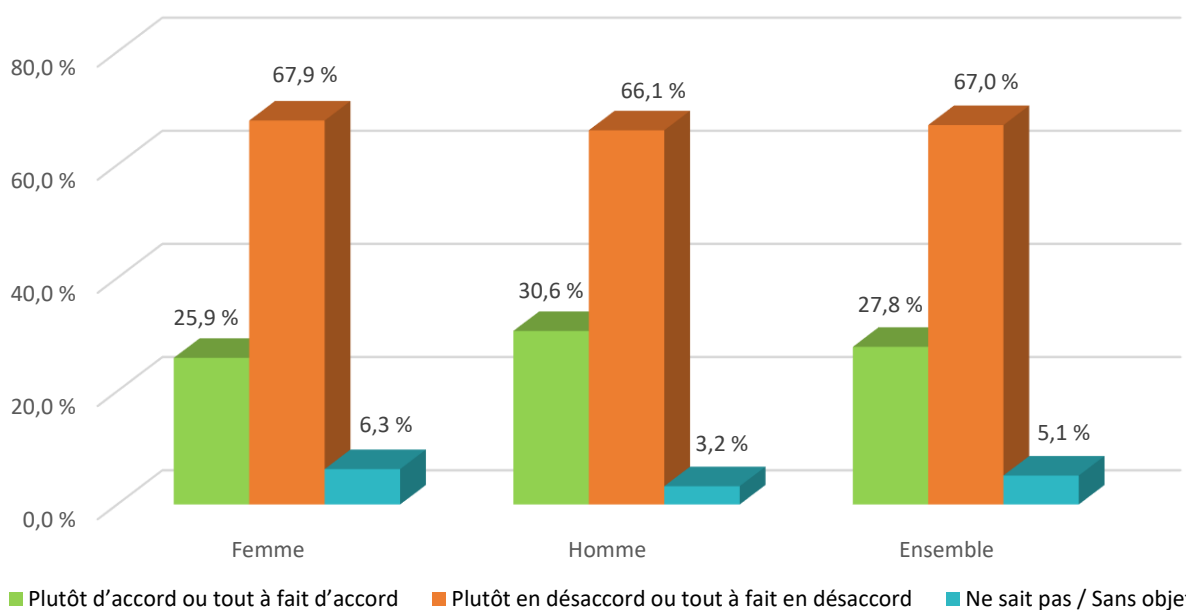


Ces résultats montrent la pertinence de l'objectif spécifique du programme, qui consiste à réduire la précarité financière des étudiantes et des étudiants inscrits à temps partiel. De nombreux bénéficiaires du programme préfèrent éviter la précarité financière en optant pour des études à temps partiel et le recours au PPETP. D'autres, en plus de faire appel au PPETP, réduisent leur précarité financière en travaillant durant leurs études. Ces constats ont été corroborés plus haut, dans les sections 3.1 et 3.2.2.

Bien que le PPETP ait contribué à ce que des bénéficiaires entreprennent des études, la majorité d'entre eux (67 %) ne sont pas entièrement satisfaits à son égard en ce qui concerne l'accessibilité aux études et la persévérance scolaire.

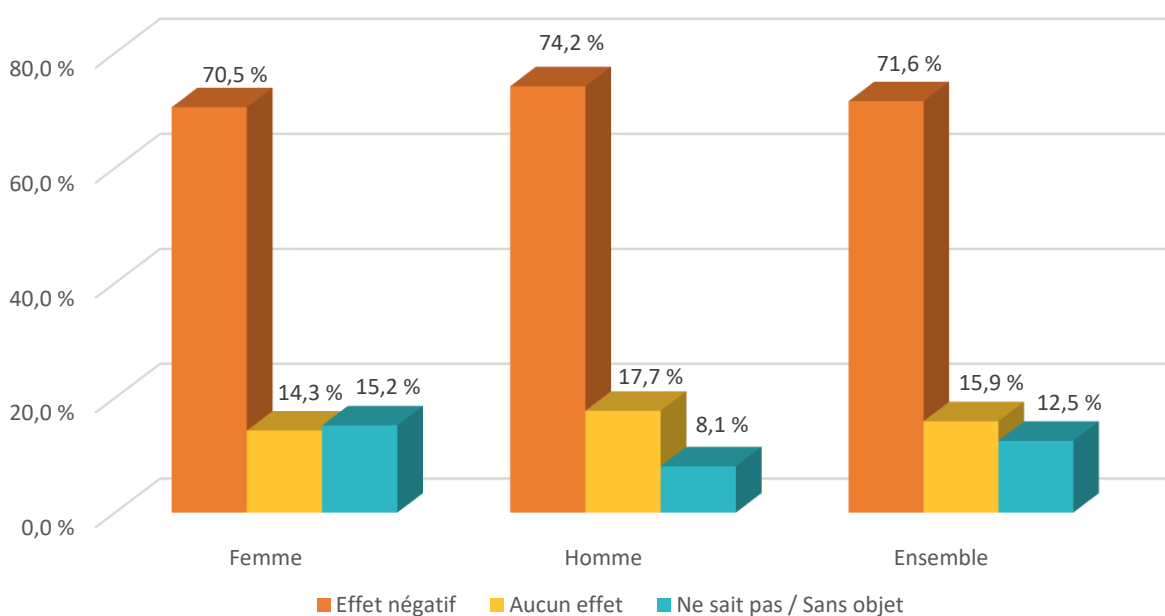
Cette insatisfaction pourrait s'expliquer par le montant des prêts versés, que les répondantes et répondants ont jugé insuffisant pour couvrir les besoins des bénéficiaires.

Figure 27 : Perceptions des répondantes et des répondants sur le fait que le PPETP répond à leurs besoins en matière d'accessibilité aux études et de persévérance scolaire



Les répondantes et répondants ont aussi été sondés sur l'impact d'un emploi occupé durant les études. Un peu plus de sept répondantes et répondants sur dix (71,6 %) qui ont déclaré avoir travaillé durant leurs études pour éviter des soucis financiers et la précarité financière estiment que cela a eu un effet négatif sur leur dossier scolaire.

Figure 28 : Perceptions des répondantes et des répondants sur l'effet que peut avoir un emploi occupé durant les études sur le dossier scolaire



Conclusion partielle 4

Le PPETP offre la possibilité à beaucoup d'étudiantes et d'étudiants d'entreprendre des études à temps partiel. Il n'en est pas moins leur principal facteur de motivation. La précarité financière et l'incapacité à assumer financièrement des études à temps plein semblent être les motifs principaux de la majorité des personnes qui décident d'entreprendre des études à temps partiel. Le PPETP réduit la précarité financière de ces bénéficiaires et ces derniers complètent leurs revenus avec un travail, même si, pour la majorité, celui-ci a un effet négatif sur leur rendement scolaire. Le PPETP à lui seul n'est pas un facteur de l'accessibilité ni de la persévérance aux études. Les montants auxquels les bénéficiaires sont admissibles sont jugés insuffisants pour couvrir les besoins.

3.3.2 Efficacité opérationnelle

L'analyse de l'efficacité opérationnelle du PPETP s'est appuyée sur l'évolution de sa clientèle et du montant des prêts versés depuis l'année 2009-2010 ainsi que sur les perceptions des répondantes et des répondants à l'égard de l'encadrement et de l'accompagnement offerts par le bureau d'aide financière de leur établissement d'enseignement.

Pour ce qui est de l'effectif de la clientèle tout au long de la période ciblée (de 2009-2010 à 2022-2023), après une hausse notable observée entre 2009-2010 et 2012-2013, il a connu une évolution relativement stable jusqu'en 2020-2021, où une tendance à la baisse a continué d'être observée. Il ne serait pas exclu d'investiguer sur d'éventuelles répercussions qu'aurait eues la pandémie de COVID-19 sur l'accessibilité au PPETP. Il convient toutefois de préciser qu'il faut interpréter avec réserve cette tendance à la baisse constatée depuis l'année 2020-2021 étant donné que les informations des deux années suivantes n'étaient encore que des données provisoires au moment de l'analyse et sont donc sujettes à un changement.

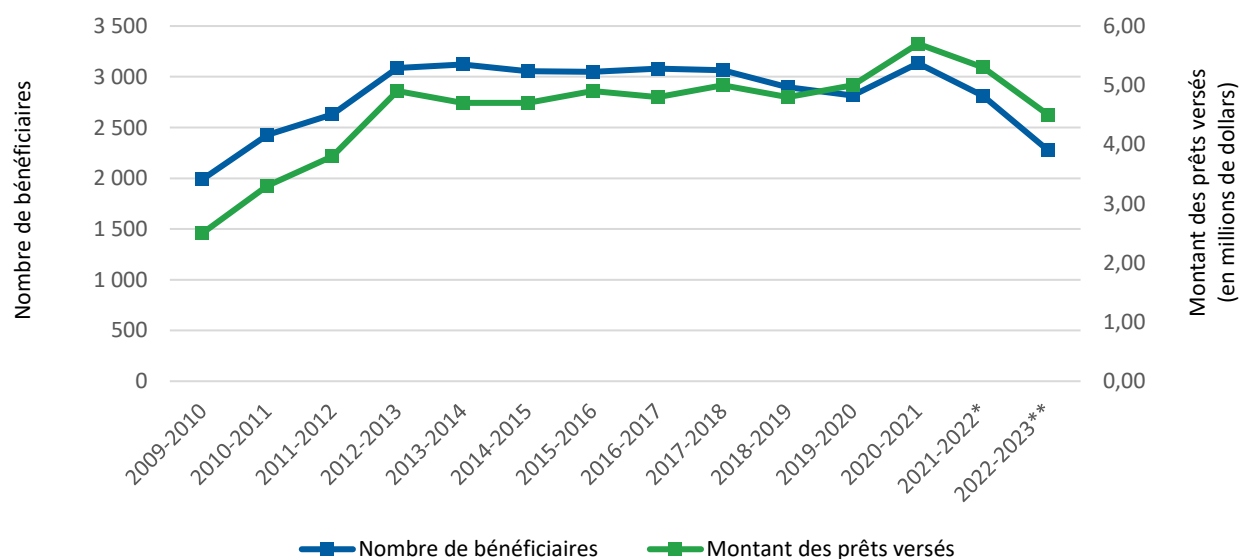
C'est tout naturellement que l'évolution du montant des prêts versés de 2009-2010 à 2022-2023 aux étudiantes et aux étudiants dans le cadre du PPETP reflète en tout point celle du nombre de bénéficiaires, car ces deux informations ont une relation de proportionnalité.

Tableau 5 : Évolution de la clientèle et du montant des prêts versés (selon l'année d'attribution) depuis 2009-2010

Année d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Variation de la clientèle	Aide versée (prêts)	Variation de l'aide versée
2009-2010	1 989	-4,8 %	2,5 M\$	0,0 %
2010-2011	2 427	22,0 %	3,3 M\$	32,0 %
2011-2012	2 629	8,3 %	3,8 M\$	15,2 %
2012-2013	3 087	17,4 %	4,9 M\$	28,9 %
2013-2014	3 122	1,1 %	4,7 M\$	-4,1 %
2014-2015	3 056	-2,1 %	4,7 M\$	0,0 %
2015-2016	3 048	-0,3 %	4,9 M\$	4,3 %
2016-2017	3 080	1,0 %	4,8 M\$	-2,0 %
2017-2018	3 065	-0,5 %	5,0 M\$	4,2 %
2018-2019	2 897	-5,5 %	4,8 M\$	-4,0 %
2019-2020	2 816	-2,8 %	5,0 M\$	4,2 %
2020-2021	3 133	11,3 %	5,7 M\$	14,0 %
2021-2022 ⁵	2 811	-10,3 %	5,3 M\$	-7,0 %
2022-2023 ⁶	2 275	-19,1 %	4,5 M\$	-15,1 %

Source : Le Programme de prêts pour les études à temps partiel.

Figure 29 : Évolution de l'effectif des bénéficiaires du PPETP et du montant des prêts versés de 2009-2010 à 2022-2023

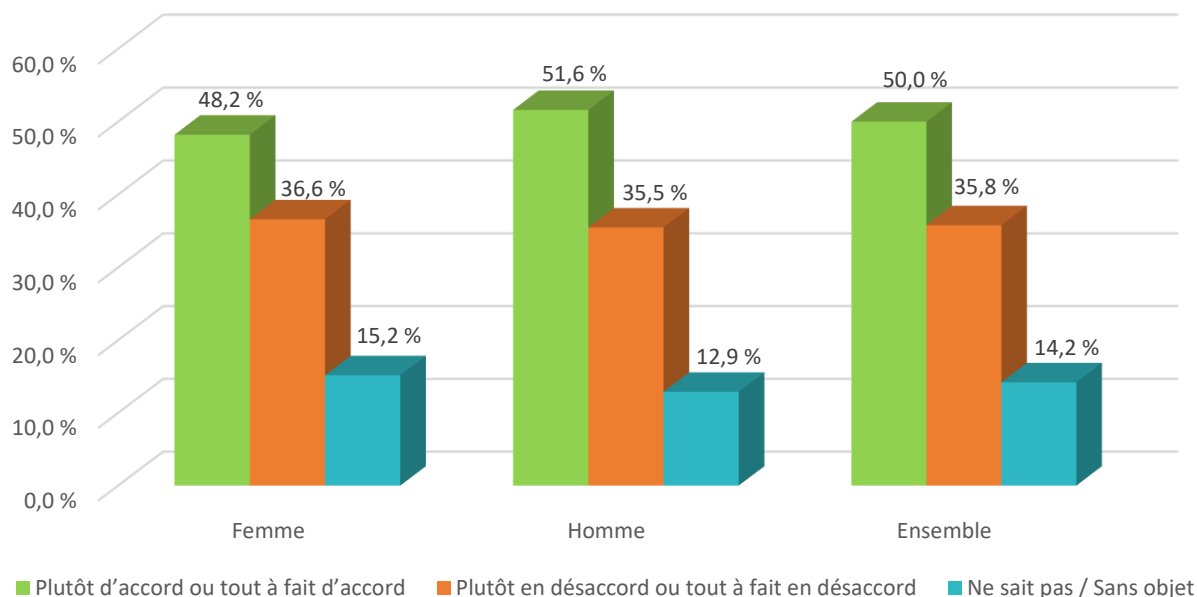


⁵ Données provisoires datant du 28 février 2023.

⁶ Données partielles datant du 28 février 2023.

Pour ce qui est de l'encadrement et l'accompagnement offerts par le bureau d'aide financière de leur établissement d'enseignement, la moitié des étudiantes et des étudiants se sont dits satisfaits.

Figure 30 : Perceptions des répondantes et des répondants à l'égard de l'encadrement et de l'accompagnement offerts par le bureau d'aide financière de leur établissement d'enseignement



Conclusion partielle 5

L'analyse de l'évolution de l'effectif des bénéficiaires du PPETP ainsi que celle du montant des prêts versés révèlent un engouement à la baisse pour ce programme depuis 2020-2021. La pandémie de COVID-19 pourrait avoir une part de responsabilité à cet égard. Par ailleurs et de manière générale, les bénéficiaires du PPETP sont satisfaits de l'encadrement et de l'accompagnement offerts par le bureau d'aide financière de leur établissement d'enseignement.

4 Conclusion

L'évaluation du PPETP a permis de brosser un portrait des bénéficiaires et d'analyser la pertinence de l'intervention, la pertinence de la nature de l'intervention et l'efficacité de l'intervention. Au terme de cette analyse, plusieurs faits sont à retenir.

La majorité des répondantes et des répondants bénéficiaires du PPETP suivent une formation universitaire. Ils sont généralement âgés de moins de 45 ans et il s'agit surtout de femmes. Ils vivent pour la plupart à Montréal, en Montérégie et dans la région de la Capitale-Nationale. Par ailleurs, le PPETP est sollicité majoritairement par des personnes qui font un retour aux études. La plupart des bénéficiaires vivent en dehors de la résidence parentale, occupent un emploi durant leurs études et travaillent en moyenne 25 heures par semaine. De plus, la majorité de celles et de ceux qui travaillent perçoivent un revenu d'environ 30 000 \$ et ne reçoivent aucun soutien financier de la part de leur employeur pour leurs études. En ce qui concerne les bénéficiaires qui ne travaillent pas durant leurs études, les principaux motifs avancés sont la charge scolaire et les obligations familiales.

Les besoins et le contexte qui ont conduit le gouvernement à mettre en place le PPETP demeurent d'actualité. Mis à part le désir d'acquérir des compétences, la principale raison du choix d'étudier à temps partiel est de se maintenir en emploi pour améliorer sa situation financière ou éviter la précarité financière. Par ailleurs, parmi les raisons qui justifient l'interruption des études à temps partiel, l'insuffisance du montant des prêts pour ce qui est de couvrir les besoins de l'étudiante ou de l'étudiant et la précarité financière viennent au premier rang. Cela milite en faveur de la pertinence de la poursuite et même de la bonification du PPETP. Enfin, il n'existe pas d'autre offre gouvernementale pour les étudiantes et étudiants inscrits à temps partiel au Québec.

Force est de constater que les besoins de la clientèle du PPETP ont évolué. Ainsi, bien que ce programme soit toujours pertinent, certaines caractéristiques de l'intervention méritent d'être réajustées, notamment le montant des prêts, le seuil de revenu maximal établi pour l'admissibilité, la limite d'endettement et la prime pour les études effectuées dans une région éloignée.

Les objectifs du PPETP restent alignés sur les besoins. Le programme contribue à soutenir financièrement les personnes ne pouvant étudier à temps plein à cause d'une précarité financière. Il leur permet d'entreprendre des études à temps partiel. Les étudiantes et étudiants admissibles qui le peuvent complètent leurs revenus avec un travail, même si, pour la majorité d'entre eux, celui-ci a un effet négatif sur le rendement scolaire.

Le PPETP à lui seul n'est pas un facteur de l'accessibilité financière ni de la persévérance aux études, puisque les montants du prêt restent limités.

